

### III - DEPECHEs d'AGENCES

#### 1° Attaque personnalisée contre Madame Bouchardeau

**AFP, Bordeaux, 11 h. 28**

La coordination nationale anti-nucléaire affirme que, "d'après ses informations, les déchets de Seveso se trouvent toujours en France et demande au gouvernement de dire où se trouvent les déchets pour que des mesures soient prises.

Mme Huguette Bouchardeau a menti lorsqu'elle a indiqué que les fûts de dioxine avaient quitté la France.

Nous avons tendance à penser qu'ils sont plutôt dans le nord de la France qu'à Roumazières."

#### 2° Déclarations de Madame Bouchardeau

**ACP, Paris**

L'enquête se poursuit en France et à l'étranger, déclare Mme Huguette Bouchardeau :

" Divers communiqués me mettent directement en cause dans l'affaire des déchets de Seveso. Voici toute la vérité.

J'ai demandé dès vendredi 25 mars que nous mettions tout en oeuvre pour que les enquêtes de l'administration et de la justice aboutissent rapidement. J'ai donné alors le seul élément d'information solide qui était en notre possession, à savoir que la société Hoffmann-La Roche, responsable de l'évacuation de ces déchets, nous avait affirmé avoir procédé à leur élimination avec l'accord du gouvernement concerné. Or, je l'ai dit et je le répète, le gouvernement français n'avait aucune trace d'une demande d'autorisation de ce genre en France.

Nous avons donc poussé l'enquête en direction de pays avoisinants et, aujourd'hui même, j'ai pu, à partir de documents sérieux, m'adresser directement au ministre de l'Environnement de l'un de ces pays pour qu'il reprenne l'enquête pour sa part. J'attends une réponse de ce pays.

Parallèlement, la police judiciaire a accéléré la procédure à l'égard des responsables de l'entreprise de Saint-Quentin.

Cela dit, je compte faire du problème des déchets, et notamment de ceux de la chimie, une de mes priorités ; je suis prête à accueillir toutes les suggestions à ce sujet."

**AFP, Paris, 19 h. 51**

Mme Bouchardeau : Les déchets se trouvent dans un pays avoisinant.

Le Ministre s'est toutefois refusé à toute autre précision. Elle s'est <sup>4</sup>directe-



ment adressée mardi au ministre de l'Environnement de ce pays" pour qu'il reprenne l'enquête de son côté. Les informations de Mme Bouchardeau reposent, selon elle, sur des "documents sérieux" que ses services s'étaient procurés, à la suite d'une enquête effectuée "en direction des pays avoisinants" de la Fance.

Mme Bouchardeau a estimé que les indications fournies par la société Hoffmann-La Roche, propriétaire des déchets, confirment que ces fûts ne sont plus en France. En effet, selon elle, Hoffmann-La Roche a "procédé à l'élimination des déchets avec l'accord du gouvernement concerné. Or, le gouvernement français "n'a aucune trace d'une demande d'autorisation de ce genre en France".

Le ministre a répliqué enfin à ceux qui l'ont mise en cause dans cette affaire qu'elle avait demandé, dès le 25 mars, que "tout soit mis en oeuvre pour que les enquêtes de l'administration et de la justice aboutissent rapidement".

### 3° Informations sur les enquêtes en cours à St-Quentin (et à Roumazières)

AFP, Paris, 17 h. 14

AFP, Paris, 19 h. 52 ; 15 h. 55 ; 20 h. 48, 21 h. 29

AFP, Amiens, 1 h. 25

Une information judiciaire a été ouverte mardi après-midi par le juge d'instruction de Saint-Quentin ; cela permettra d'entendre M. Paringaux.

Les fûts et matériaux trouvés dans l'entrepôt de Saint-Quentin n'ont rien à voir avec la dioxine de Seveso.

Inquiétude du voisinage : pétition demandant l'évacuation immédiate des produits (17 h. 14).

Dans l'entrepôt de Saint-Quentin plusieurs centaines de fûts de 200 litres ; chiffons, gants, vêtements souillés de pyralène.

La Préfecture a fait savoir que l'atelier, qui fonctionnait irrégulièrement, serait fermé (20 h. 48).

Une vérification "administrative" à Roumazières n'a pas permis d'établir que des fûts de dioxine en provenance de Seveso y aient été déposés (21 h. 29).

M. Paringaux ne s'est pas présenté au juge d'instruction le mardi 29 mars. Il devrait être entendu le 30 au matin.

Mercredi 30 mars 1983

D Y N A M I Q U E

Une quinzaine de quotidiens reprennent les deux grandes informations disponibles : l'ouverture d'une information judiciaire ; les déclarations de Mme Bouchardeau qui désigne "un pays avoisinant".

Presque autant de journaux approfondissent tel ou tel aspect de l'affaire comme la mobilisation qui commence à se manifester autour des décharges : "Le temps de la parano," titre le Matin. Des journaux ne manquent pas de relever, encore discrètement certes, des dissonances entre divers acteurs officiels. On voit déjà que la crise, comme une rivière en crue cherche son lit, semble hésiter sur la cible : l'administration ? tel service ? un ministre ? Hoffmann-La Roche ? M. Paringaux ? toutes les décharges ? le public ? l'Allemagne ?

Les dépêches du jour ne resserrent pas l'éventail à prendre en considération, bien au contraire.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Les événements à Saint-Quentin (4)
- 2° Les déclarations de Mme Bouchardeau : "un pays avoisinant" (10)

II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (13)2. THEMES

- 1° Un point général sur l'affaire
- 2° La piste Roumazières
- 3° Une mobilisation autour de toutes les décharges ?
- 4° La piste allemande
- 5° Peurs et silences
- 6° Zones d'ombres dans le jeu des acteurs officiels
- 7° Amorce d'une attaque contre Hoffmann-La Roche
- 8° Au-delà des fûts de Seveso : le problème des décharges et des déchets

III - DEPECHEES d'AGENCES

- 1° Développement à Saint-Quentin : inculpation de M. Paringaux
- 2° La piste Roumazières : enquête de la préfecture
- 3° Rappel des déclarations de Mme Bouchardeau : "dans un pays avoisinant"
- 4° La piste allemande
- 5° Affaire connexe : condamnation d'une filiale française d'Hoffmann-La Roche (La Quinoléine).

## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

### 1° Les événements à Saint-Quentin

1. Le Télégramme : Ouverture d'une information judiciaire.
2. Nord-Eclair : Déchets toxiques. L'entrepôt de St-Quentin sera fermé.
3. Presse-Océan : Seveso : mystère toujours (une).  
Une seule chose est certaine : la dioxine n'est pas à St-Quentin.
4. Le Courrier de l'Ouest : Les déchets de Seveso ont quitté St-Quentin.

### 2° La déclaration de Mme Bouchardeau : "un pays avoisinant"

1. Var Matin : Les déchets de Seveso : information ouverte.
2. Les Dernières Nouvelles d'Alsace : H. Bouchardeau : les déchets ne sont plus en France.
3. Le Berry : Selon Mme Bouchardeau les déchets sont dans un pays avoisinant.
4. Nice-Matin : Le juge de St-Quentin relance les recherches. Mme Bouchardeau maintient que la dioxine n'est plus en France.
5. Rhône-Alpes : L'affaire s'amplifie mais H. Bouchardeau reste fort discrète.
6. La République du Centre : Les déchets chimiques de Seveso ne sont pas entreposés en France.
7. Le Républicain Lorrain : Enquête sur un camion fantôme. Mme Bouchardeau : les déchets ne sont pas en France.
8. Le Provençal : Le mystère des déchets de Seveso. Le gérant d'une société marseillaise entendu par le juge de St-Quentin. Huguette Bouchardeau : les produits toxiques se trouvent dans un pays avoisinant.
9. Le Nouveau Journal : Mme Bouchardeau : les fûts ne sont plus en France.
10. La Croix : La dioxine à l'étranger. Pour H. Bouchardeau, les fûts de déchets sont dans un pays avoisinant (une).



## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES

1. L'Union : Plus un gramme de dioxine à St-Quentin, mais de nombreuses incertitudes.
2. Libération : Les déchets de Seveso ne sont plus à St-Quentin.
3. Le Quotidien de Paris : Déchets de Seveso : Bouchardeau s'explique.
4. La Nouvelle République : Les déchets de Seveso à Roumazières ? (une) L'exploitant se tait, les habitants bavardent.
5. Le Matin : Déchets de Seveso : Le temps de la parano.
6. Le Quotidien du Médecin : Déchets de Seveso : en Allemagne probablement.
7. Le Parisien : St-Quentin : la grande peur du poison.
8. France-Soir : La dioxine de Seveso a quitté la France, affirme Huguette Bouchardeau sans dire quel pays s'est chargé de la rendre inoffensive.
9. La Voix du Nord : M. Régis Vanhasbrouck chargé de la piste saint-quentinoise des déchets de Seveso.
10. Le Courrier Picard : Pas de dioxine à St-Quentin.
11. L'Humanité : Où sont passés les déchets de Seveso ? Une information judiciaire est ouverte contre le transporteur français, mais les policiers n'ont pas encore pu l'entendre.
12. Sud-Ouest : A la recherche des déchets de Seveso. Une information judiciaire est ouverte.
13. Le Monde : L'affaire des déchets de Seveso relance la polémique sur l'élimination des risques chimiques en France. Une piste charentaise ?

### 2. THEMES

#### 1° Un point général sur l'affaire

##### **Le Quotidien de Paris**

Déjà lasse des attaques des antinucléaires, Huguette Bouchardeau se rebiffe...

La coordination nationale antinucléaire assure de son côté avoir tendance à penser que les fûts sont plutôt dans le nord de la France qu'à Roumazières.

Affirmation assez gratuite, il est vrai, dans la mesure où aucune précision n'est donnée quant au lieu exact du dépôt.

Doit-on dès lors se contenter de l'hypothèse plausible quoique pas forcément probable de Roumazières ? Des centaines de fûts, dont certains proviennent d'Italie, y sont en attente d'inspection. Il y a fort à parier que ces opérations de contrôle, attendues depuis des mois, vont miraculeusement être faites dans les jours prochains.

##### **Libération**

L'envoyée spéciale du journal s'est rendue dans l'entrepôt de St-Quentin : outre un amoncellement de condensateurs, plusieurs centaines de fûts, tous plus ou moins rongés par la rouille. Lambeaux d'étiquettes. Sur l'une d'elles, en italien : PCB. Terre imprégnée. Milano.



Pour le directeur et le chef de la PJ d'Amiens qui a effectué une descente lundi, ces entrepôts ne contiennent aucun poison mortel. Pas de quoi affoler la population.

Du côté des trente ouvriers, c'est l'inquiétude. Le mot "dioxine" fait peur, il délie les langues. Et l'on se souvient de toutes sortes de faits bizarres qu'il est extrêmement difficile de vérifier. L'arrivée des 41 fûts en septembre... Des curieux chargements ou déchargements très tôt le matin (vers 4 h.).

J. M. Quignon, interrogé par la PJ avant-hier, a été sommé de ne pas parler : "Les histoires des fûts bleus numérotés de rouge ne sont que des racontars. C'est moi-même qui ai déchargé les fûts. Ils étaient marron et sans numérotation. Mais je ne peux vous dire quand ils ont été emportés".

Le commissaire de la République ferme l'entrepôt de St-Quentin.

## 2° La piste Roumazières

### **La Nouvelle République**

Cette ancienne carrière ne dit rien qui vaille aux habitants. Aujourd'hui que la menace de dioxine est évoquée, les langues se délient en même temps que du côté de la carrière on tire fermement le verrou du silence.

Une voisine : "Le boulanger, au mois de septembre, à 2 heures du matin, a vu un camion avec à bord des gens qui ne parlaient pas français et qui cherchaient le chemin de Roumazières". Un autre, plus virulent, insiste sur l'importance du trafic nocturne. Tous parlent d'un curieux nuage qui aurait envahi le quartier à l'automne : "Un brouillard qui n'avait rien à voir avec le feu de détritrus dont on nous a ensuite parlé".

L'ingénieur régional de Poitiers : "Il n'y a pas d'anomalie visible". Mais il ajoute aussitôt : "Je ne suis sûr que d'une chose, les fûts ne sont pas dans mon jardin".

En attendant, à Roumazières, on espère des éclaircissements.

### **Le Monde**

L'impression qui prévalait à Angoulême était que la piste charentaise restait très hypothétique. Cependant, même s'il n'y a pas de dioxine à Roumazières, l'analyse du contenu des fûts pourrait provoquer des surprises, car on n'enfouit pas des déchets sous le béton alors que ce conditionnement - coûteux - n'est même pas imposé par le cahiers des charges.

## 3° Une mobilisation autour de toutes les décharges

### **Le Matin**

Le temps de la parano.

On commence à les voir un peu partout en France.

On n'en est pas sûr, mais "ils" pourraient bien être du côté de Lyon. Rien



n'est certain, mais on s'interroge en Charente, vers Roumazières. Des journalistes ont cru "les voir" à St-Quentin. Et à Bordeaux, les antinucléaires pensent qu'ils sont quelque part dans le nord de la France. "Ils", ce sont les déchets de Seveso.

Sept ans après la catastrophe, les retombées continuent. En forme de parano collective.

#### 4° La piste allemande

##### **Le Quotidien du Médecin**

Selon ses propres sources, Le Quotidien est en mesure d'affirmer que le pays destinataire est plus que vraisemblablement, et malgré les démentis officiels, la République Fédérale d'Allemagne.

#### 5° Peurs et silences

##### **Le Parisien**

Depuis trois jours, les habitants de St-Quentin vivent dans la peur.

La patronne du petit bistrot voisin : "Il faut que Mauroy vienne ici, sur place, prendre les choses en mains ! Sinon il y aura ici des milliers de morts ! On nous cache des choses, j'en suis sûre !"

Des fûts en provenance de Milan (...), qui a toujours servi de gare de départ aux produits fabriqués dans les usines de Seveso...

J.M. Quignon reconnaît avoir reçu en septembre dernier les 41 fûts dont "il ignorait la provenance et le contenu. Trois jours après, ils étaient repartis." Pour où ? J.M. Quignon jure l'ignorer. Il n'en dira pas plus. Toujours ce sacré secret de l'instruction... Il semble que beaucoup de gens s'efforcent de maintenir le mystère aussi épais que possible.

#### 6° Zones d'ombres dans le jeu des acteurs officiels

##### **France-Soir**

Le Procureur de la République de St-Quentin : "Le moins que l'on puisse dire, c'est que l'administration ne s'est pas précipitée pour apporter des éléments qu'elle connaît certainement".

Le Préfet de l'Aisne, sous la pression locale, a demandé au nouveau ministre de l'Environnement la confirmation que le produit a bien été acheminé vers l'étranger.

##### **La Voix du Nord**

Communiqué du Préfet de l'Aisne : "Il est exact (...) qu'un lot de 41 fûts contenant des résidus de Seveso a été dédouané à St-Quentin et réexpédié ensuite vers une destination inconnue, en principe vers un pays étranger qui a accepté de les recevoir."



### L'Union

Communiqué du Préfet : "en principe, vers un pays étranger"...

Propos du directeur régional du Services des Mines à Amiens : "Nous avons été mis au courant de cette affaire à la fin du mois de novembre 1982 et, à la demande du ministère de l'Environnement, nous nous sommes rendus sur place".

Le directeur régional du Service des Mines nous a indiqué d'autre part que son administration réclamait depuis le mi-février la fermeture de ce dépôt de produits toxiques.

### Le Courrier Picard

La Direction régionale des douanes et la Direction interdépartementale de l'Industrie ont également opté pour le secret : interrogées hier, ces deux administrations sont restées muettes. Face à cette situation, les journalistes ne peuvent qu'émettre des hypothèses.

### Libération

Comparution de B. Paringaux : une comparution tardive, puisqu'un rapport de la Direction interdépartementale de l'Industrie en date du 12 février demandait déjà que le directeur de Spélidec soit poursuivi pour "manipulation de pyralène dans des installations non prévues à cet effet, constitution d'un parc de ferrailles et non déclaration de la nature et des caractéristiques de produits qu'il transportait".

## 7° Amorces d'une attaque contre Hoffmann-La Roche

### L'Humanité

Pour l'instant, les pouvoirs publics n'arrivent pas à se dégager des brumes qui entourent cette affaire. Il faut dire qu'elle avait été bien préparée par la société suisse Hoffmann-La Roche.

## 8° Au-delà des fûts de Seveso : le problème des décharges et des déchets

### Sud-Ouest

Le débat va bien au-delà. Il s'agit de savoir si le transit et le stockage de tels produits peut échapper à tout contrôle. Et du moins est-on amené à se poser des questions sur le fonctionnement des décharges françaises où affluent des rebuts venus de toute l'Europe.

### Le Monde

L'affaire des déchets de Seveso relance la polémique sur l'élimination des résidus chimiques en France.



### III - DEPECHEs d'AGENCES

#### 1° Développements à Saint-Quentin : inculpation de B. Paringaux

AFP, St-Quentin, 11 h. 52 ; 19 h. 47 ; 20 h. 02 ; 20 h. 50  
 ACP, Paris, 20 h. 08 ; 21 h. 03

Audition de B. Paringaux par les enquêteurs de la police judiciaire (11 h. 52).

Audition de B. Paringaux par le juge d'instruction (19 h. 47) ; pendant cinq heures et demi (20 h. 02).

Inculpation pour "non déclaration des caractéristiques et de la destination d'une cargaison importée de l'étranger", et mise en détention provisoire de B. Paringaux (20 h. 50).

#### 2° La piste Roumazières : enquête de la préfecture

ACP, Paris, 20 h. 08 ; 21 h. 22

Bien que les responsables de l'Acodéc (la décharge) aient affirmé qu'aucune matière interdite n'avait été stockée dans cette carrière, le maire de la commune, M. Rioux, a demandé la fermeture provisoire de la carrière jusqu'à ce qu'une enquête détermine le contenu des fûts incriminés.

La préfecture de Charente a donc décidé, pour rassurer la population, de mener une enquête en bonne et due forme, sans pour autant prendre de décision hâtive, et ne fera fermer la décharge que si de graves infractions à la loi sont constatées.

L'inspecteur départemental des mines de Charente doit rencontrer prochainement le PDG de l'Acodéc, M. Rocher. Les activités de Bernard Pringaux, ex-collaborateur de M. Rocher, inculpé et écroué mercredi en début de soirée, seront certainement évoquées.

#### 3° Rappel des déclarations de Mme Bouchardeau : "dans un pays avoisinant"

AFP, St-Quentin, 13 h. 55  
 ACP, Paris, 20 h. 08 ; 23 h. 01

Les déchets de dioxine, selon Mme Bouchardeau, nouvelle Secrétaire d'Etat à l'Environnement, se trouvent dans un pays voisin de la France. Elle déclare avoir demandé une enquête sur l'acheminement de ces résidus toxiques.

#### 4° La piste allemande

ACP, Paris 23 h. 01

Les fûts contenant la dioxine se trouveraient-ils en Allemagne ? Rien n'est moins sûr, mais il existe, selon les journalistes de TF.1 qui ont mené l'enquête, une piste dans cette direction.

Interrogée par TF.1, Mme Bouchardeau a fait état d'un projet de transaction entre la société de Bernard Paringaux et une société étrangère.

Or les enquêteurs de TF.1. ont mis la main sur une lettre datant du 30 novembre 1981 où une société ouest-allemande, la "Baadischer Rückstandseseitigung" de Mannheim proposait à la Spélidec la prise en charge de 150 tonnes de déchets.

Nul ne sait pour le moment si ce projet a vu le jour, et contacté par téléphone, le directeur de la société ouest-allemande a déclaré ne pas connaître cette transaction.

#### 5° Affaire connexe : condamnation d'une filiale française d'Hoffmann-La Roche (La Quinoléine)

ACP, Paris, 20 h. 05

Le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et à la Qualité de la Vie fait savoir mercredi que le 24 Mars dernier le tribunal administratif de Versailles a rendu son jugement dans un contentieux qui opposait la société "La Quinoléine" aux pouvoirs publics. La société demandait l'annulation des mesures qui lui avaient été imposées, au titre de la protection de l'environnement, pour assurer la surveillance d'un ancien dépôt de déchets industriels. La demande de la société a été entièrement rejetée par le tribunal. Notons que la société La Quinoléine est une filiale française du groupe Hoffmann-La Roche, principal responsable dans l'affaire des déchets de Seveso.



Jeudi 31 mars 1983

D Y N A M I Q U E

Plus d'une trentaine de quotidiens reprennent tout ou partie des informations : B. Paringaux écroué ; fûts introuvables. Il ne reste que les assurances de Mme Bouchardeau ; inquiétude à Roumazières.

On observera qu'une information donnée tel jour peut se retrouver dans la presse plusieurs jours après, même si, entre-temps d'autres informations (parfois même contradictoires) sont intervenues. Ces vagues successives qui se chevauchent ajoutent à la confusion.

Par ailleurs, tandis que tel journal local "colle" à l'actualité de sa région, d'autres journaux défrichent des voies par lesquelles pourraient s'engouffrer la crise :

- ouvrir tous les fûts, tout défoncer à Roumazières ?
- critique et même suspicion obscure à l'encontre des administrations,
- le thème de la peur.

Dans un encadré signé d'une grande figure de la presse nationale, les déchets de Seveso deviennent sans coup férir des "déchets radioactifs". Signe qu'une crise se nourrit vite dans les profondeurs, permet un "retour du refoulé", donne lieu à des manifestations (ici, un écrit) que l'on doit appréhender comme des "condensations" de multiples éléments contradictoires, obscurs.

Dans la journée, les agences de presse rendent compte d'un ballet gouvernemental franco-allemand, qui traduit plus que de l'embarras vis-à-vis de l'affaire : une difficulté à établir rapidement une structure de communication et d'analyse propre à fonctionner sur une crise. A six heures d'intervalle, Bonn opère un retournement complet. C'est là un thème de réflexion important sur l'organisation des communications entre partenaires multiples pour les situations de crise. Que se serait-il passé en cas d'événement à développement beaucoup plus rapide ? Pourrait-on opérer en quelques minutes de telles volte-face ?

Pour l'affaire, la journée renvoie finalement la balle dans le camp français : les Allemands ont apporté à nouveau tous les démentis possibles. Entre-temps, Mme Bouchardeau a eu le temps, toutefois, de s'expliquer sur la discrétion qu'elle avait observée sur le nom du "pays avoisinant". Le Secrétaire d'Etat, dans son nouveau communiqué, a ouvert également une piste de réflexion - encore une voie dans laquelle pourra rouler la crise - : au-delà des déchets, il faut "assurer la sécurité dans toute la chaîne de production".

## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Reprise des dépêches du 29 mars (2)
- 2° Reprise des dépêches du 30 mars (30)

## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES (6)

### 2. THEMES

- 1° L'effervescence locale à Saint-Quentin
- 2° Roumazières : ouvrir les fûts, défoncer le béton ?
- 3° L'opacité du processus
- 4° Mme Bouchardeau et les administrations mises en cause : de la critique à la suspicion
- 5° La peur

## III - DEPECHEES D'AGENCES

- 1° Cafouillages à Bonn
  - a) Démenti sur tous les fronts
  - b) Ouverture d'une enquête
  - c) Question aux autorités françaises
  - d) Une piste
  - e) Démenti de la firme allemande concernée
  - f) Remous politiques et sociaux
  - g) Démentis multiples
  - h) Procédure judiciaire
- 2° La journée à Paris
  - a) Après la fin de non-recevoir allemande, protestation de Mme Bouchardeau par voie diplomatique
  - b) Question parlementaire au Premier ministre
  - c) Communiqué de Mme Bouchardeau
- 3° La journée à Saint-Quentin
- 4° Comme en octobre, démenti de la RDA.



## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

### 1° Reprise des dépêches du 29 mars

1. Midi Libre : Huguette Bouchardeau : "Voici la vérité".
2. Loire-Matin : Seveso : une piste.

### 2° Reprise des dépêches du 30 mars

1. Rhône-Alpes : B. Paringaux, le gérant de la Spélidec inculpé et écroué.
2. Nord-Matin : Les fûts de Seveso : l'Arlésienne.
3. L'Indépendant : Où donc est le poison de Seveso (une).
4. Le Provençal : Le mystère des déchets de Seveso (une).
5. Ouest-France : Le gérant de la Spélidec écroué.
6. La Dépêche du Midi : Le gérant de la société de transports de déche chimiques inculpé et écroué, mais..
7. Sud-Ouest : B. Paringaux inculpé et écroué (une).
8. Le Méridional : M. Paringaux écroué, mais on ne sait toujours pas où sont passés les fûts de dioxine.
9. Le gérant de la Spélidec en détention provisoire ; aucune information nouvelle sur la destination des fûts.
10. Le Journal du Centre : Enquête à Saint-Quentin.
11. Le Progrès : B. Paringaux inculpé et écroué. Aucune information nouvelle sur la destination des fûts de dioxine
12. Paris-Normandie : Le responsable du transport des 41 fûts inculpé et écroué.
13. L'Alsace : A Saint-Quentin un gérant de société est inculpé et écroué.
14. Nord-Eclair : M. Paringaux arrêté. On ignore toujours où se trouvent les fûts de dioxine.
15. Le Télégramme : Le transporteur inculpé.
16. Var-Matin : Le transporteur marseillais en détention provisoire.
17. Le Dauphiné Libéré : une piste.
18. Les Dernières Nouvelles d'Alsaces : une inculpation.
19. Le Courrier Picard : L'affaire des fûts de dioxine à Saint-Quentin. B. Paringaux placé en détention préventive.
20. Le Courrier de l'Ouest : Roumazières (Charente) demande la fermeture de sa carrière de déchets.
21. L'Est Républicain : Pour "non-déclaration". Seveso : l'importateur des déchets inculpé (une). Malgré l'inculpation du PDG éboueur de Seveso, la trace des 41 fûts de dioxine perdue dans Saint-Quentin.
22. Le Figaro : Le transporteur écroué.
23. Le Midi Libre : Le transporteur écroué.
24. Le Républicain Lorrain : Le gérant de la Spélidec inculpé et écroué.
25. Le Matin : Inculpation du témoin-clef de l'affaire.
26. L'Humanité : Déchets introuvables (une). Pollution. Quarante et un fûts en vadrouille. Le transporteur qui a véhiculé en France les déchets de Seveso a été inculpé et écroué hier.
27. Le Croix : La dioxine au secret.
28. Le Nouveau Journal : Une inculpation.
29. Le Parisien : La bizarre affaire des fûts de dioxine de Seveso : le transporteur est inculpé à Saint-Quentin.
30. Libération : Bernard Paringaux incarcéré.



## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES

1. La Voix du Nord : Les personnel des Ets Naftank dénonce l'absence de sécurité.
2. Le Quotidien de Paris : Dîtes-nous tout, Madame Bouchardeau !
3. France-soir : Le transporteur français de la dioxine de Seveso écroué.
4. Nice-Matin : Le salaire de la peur.
5. L'Union : Le directeur de Spélidec placé en détention provisoire. Mais les fûts de dioxine restent introuvables.
6. Le Monde : Le transporteur français des déchets de Seveso a été incarcéré.

### 2. THEMES

#### 1° L'effervescence locale à Saint-Quentin

##### **La Voix du Nord**

C'est dans une mêlée indescriptible que M. Paringaux est sorti hier à 19 h. 40 du cabinet de M. Régis Vanhasbrouck, juge d'instruction.

Mouvement de grève des salariés de l'entreprise Naftank. Visite du député, ancien maire de Saint-Quentin.

La CGT : Il est inadmissible et dangereux que des centaines de fûts ainsi que des condensateurs électriques soient entreposés sans aucune mesure de sécurité. La CGT s'en prend au sénateur-maire qui ne se serait pas rendu sur place.

#### 2° Roumazières : ouvrir les fûts ? défoncer le béton ?

##### **Le Quotidien de Paris**

Visite des autorités à la décharge.

La délégation n'a constaté aucune anomalie, ce qui ne veut évidemment rien dire. Le sous-préfet a lui-même reconnu que "cela n'exclut pas la possibilité d'un dépôt clandestin des fûts de dioxine". Le seul moyen d'en être sûr serait d'ouvrir les centaines de fûts entassés ou enterrés sous des dalles de béton...



### 3° L'opacité du processus

#### France-Soir

Le mystère reste donc entier sur la destination finale des fûts rentrés en France et dont personne ne veut savoir ce qu'ils sont devenus.

Même pas le ministre de l'Environnement, Huguette Bouchardeau, qui mercredi déclarait : "La seule certitude que j'ai, c'est qu'un pays européen a fait une transaction avec une société de Saint-Quentin pour le retraitement de ces déchets de Saint-Quentin. Je ne sais pas si la transaction a abouti et c'est pourquoi je me suis adressée aux autorités de ce pays. Pour qu'elles reprennent l'enquête. Ce produit est très toxique, on le sait. Tout le secret qui a entouré le transport et l'éventuel traitement de ces déchets est à mon avis une erreur. Je mets en cause cette sorte de chaîne opaque."

A tous les maillons de cette chaîne, on obtient la même réponse : "On ne sait pas où sont passés les 41 fûts".

### 4° Mme Bouchardeau et les administrations mises en cause : de la critique à la suspicion

#### Le Quotidien de Paris

Le nouveau secrétaire d'Etat à l'Environnement affirme que les fûts ne sont plus en France. Mais alors où ?

Huguette Bouchardeau a beau dire et répéter que les 41 fûts de dioxine provenant de l'usine de Seveso se trouvent dans un des "pays voisins de la France" : le nouveau secrétaire d'Etat chargé de l'Environnement donne la nette impression de ne pas être en mesure de dire aux Français où les fameux déchets ont été entreposés. Pas vraiment rassurant...

Passablement empêtrée dans des problèmes ordinaires d'organisation de son secrétariat d'Etat, Huguette Bouchardeau se serait sans doute volontiers passée de l'affaire de Seveso. D'autant qu'on aimerait qu'elle puisse donner des informations sur la situation actuelle des fameux déchets et qu'elle semble - c'était le cas jusqu'à hier soir - toujours incapable d'en fournir. Certes, mardi soir, elle laissait entendre que les 41 fûts de dioxine entrés en France le 10 septembre dernier se trouvaient maintenant dans un "pays avoisinant". Elle allait même jusqu'à affirmer s'être adressée directement au ministère de l'Environnement du pays concerné (qui pourrait être, selon certaines rumeurs, l'Allemagne). Mais elle se refusait à toute autre précision.

Etrange, vraiment étrange façon de rassurer les Français qui connaissent l'existence d'un secrétariat d'Etat chargé de l'Environnement et de la Qualité de la Vie, mais qui pourraient commencer à n'en avoir cure... Devant le problème posé par la dioxine, le "flou" est proprement agaçant. D'aucuns le jugeront scandaleux.

Inconscience coupable.

Et ils n'auront peut-être pas tort si l'on considère que l'affaire des déchets de Seveso a débuté dans notre pays depuis plus de six mois ! Comment ne pas constater également que les différentes administrations en cause - qu'il s'agisse



des Mines, des Douanes ou de l'Environnement - donnent la fâcheuse impression d'une inconscience coupable ou, à tout le moins, d'une somnolence inquiétante.

Bref, le "flou" très peu artistique et plutôt mal à propos, ne répond, semble-t-il, en rien à l'attente des Français. Même si, selon le cabinet de Mme Bouchardeau interrogé hier, il se justifierait par ces "conséquences diplomatiques..." Huguette Bouchardeau a, en effet, proclamé que ses "informations" reposaient sur des "documents sérieux", que ses services se sont procurés à la suite d'une enquête effectuée "en direction des pays voisins" de la France. Elle l'a suffisamment proclamé haut et fort pour que ces documents soient rendus publics. Or, à ce jour, il n'en est rien.

On peut donc légitimement se poser des questions quant à leur "sérieux" et mettre en doute la parole de Mme Bouchardeau qui, au lieu d'être un baume apaisant, finira par horripiler quiconque s'estime en droit d'obtenir de ses gouvernants une information aussi complète que possible sur un sujet aussi sérieux que celui des déchets toxiques de Seveso.

### **Le Monde**

L'inculpation de M. Paringaux, survenant six mois après les faits, puisque les fûts contenant de la dioxine de Seveso sont entrés en France le 10 septembre 1982, souligne les carences des différentes administrations chargées de faire appliquer la réglementation.

### **L'Union**

On a appris que les infractions (reprochées à B. Paringaux) avaient été reléguées par le Service des Mines à la fin du mois de novembre 1982... et transmises au parquet de Saint-Quentin dans le courant du mois de février 1983.

Huguette Bouchardeau : "Je ne sais pas où sont les fûts de dioxine". Mais les fonctionnaires de son ministère semblent en savoir plus long.

## 5° La peur

### **Nice-Matin**

(Voir l'encadré page suivante.)



## Le salaire de la peur

Les révélations tardives de certains événements provoquent chez le bon peuple d'abord un mouvement de surprise, ensuite une réaction d'indignation.

Il en est ainsi de la description de la pérégrination des déchets radioactifs depuis l'Italie jusqu'à une destination inconnue.

Vous vous souvenez, sans doute, qu'en 1976, à Seveso, une explosion d'un réacteur entraîna la dissémination de la dioxine et transforma toute une région d'Italie en un désert maudit.

Depuis, il semble que ces déchets démoniaques se baladent à travers l'Europe à la recherche de l'oubli. Les Italiens tentent par tous les moyens — ce qui est inimaginable — de se débarrasser chez autrui de ce « pericolissimo » fardeau.

Ne va-t-on pas jusqu'à invoquer, pour ce faire, le Traité de Rome prévoyant la libre circulation des produits de la culture ?

Quoi qu'il en soit, un semi-remorque contenant 40 fûts de terre polluante aurait franchi en septembre 82 la frontière à Vintimille sans coup férir.

Ce ne sont quand même pas six bouteilles de chianti ni deux paires de chaussures achetées un vendredi, un jour de marché. Les circonstances de ce déménagement sont aussi extraordinaires que troublantes. Les douaniers n'avertirent les autorités de tutelle que longtemps après le passage de ce camion fantôme. Le ministère de l'Environnement qui fut saisi attendit plus de six mois avant d'ouvrir le dossier. Et, enfin, l'entrepreneur qui s'était chargé de cette tâche redoutable n'avait jamais fait savoir ce que contenait ce semi-remorque.

On frémit à l'idée de penser que si un accident s'était produit entre Menton et

Saint-Raphaël une partie de la côte aurait pu être transformée en petit Seveso, ce qui aurait compromis pendant longtemps l'avenir touristique de notre région.

Il a fallu un miraculeux concours de circonstances pour que l'affaire qui revêt un caractère scandaleux éclate au grand jour. Mais elle est loin d'être terminée.

On ne sait plus où sont ces déchets.

Cela pourrait présenter un caractère amusant si ce n'était pas dramatique. On croit savoir qu'ils furent une sieste réparatrice à Saint-Quentin.

Mme Bouchardeau qui entre dans la carrière ministérielle au mauvais moment et a toujours fait de l'écologie son cheval de bataille électoral a ordonné une enquête. Elle semble assurée que les déchets ont repris leur vagabondage par-delà nos frontières.

« Mensonge », répliquent les anti-nucléaires, trop heureux d'avoir trouvé un argument de choc.

En attendant le trop intéressé entrepreneur de transports marseillais est sous les verrous.

Mais quand on songe qu'on met au point des moyens de coercition pour enquiquiner les voyageurs, qu'on invente des méthodes sophistiquées pour éviter des évasions de capitaux supérieures à 2.000 F par personne, et qu'on laisse pendant des semaines la mort musarder le long des routes, on croit faire un mauvais rêve.

Mme Bouchardeau ne va pas tarder à prendre conscience que la réalité du pouvoir est plus cruelle que la fiction de l'opposition.

Roger BOUZINAC.



### III - DEPECHEs D'AGENCES

#### 1° Cafouillages à Bonn

##### a) Démenti sur tous les fronts

**AFP, Bonn, 10 h. 07**

Le ministère de l'Intérieur ouest-allemand a démenti catégoriquement jeudi les informations selon lesquelles les déchets toxiques de Seveso auraient été transportés et stockés en RFA.

"Ces informations sont fausses", a déclaré un porte-parole du ministère de l'Intérieur qui est chargé des questions d'environnement et de lutte contre la pollution en RFA.

Le porte-parole a ajouté que son ministre, M. Friedrich Zimmermann, n'a pas été contacté par le secrétaire d'Etat français pour l'environnement, Mme Huguette Bouchardeau, au sujet de la dioxine de Seveso.

La firme "Dynamit Nobel", fabriquant des produits chimiques, dont le siège est - à Troisdorf près de Bonn, soupçonnée d'avoir stocké ces déchets, a également démenti catégoriquement avoir accepté ces produits toxiques.

##### b) Ouverture d'une enquête

**AFP, Bonn, 16 h. 19**

Le ministre de l'Intérieur ouest-allemand, M. Friedrich Zimmermann, a décidé jeudi "à la suite de renseignements en provenance de France" d'ouvrir une enquête sur l'éventuelle présence en RFA de fûts contenant des déchets toxiques de Seveso, a annoncé un porte-parole de son ministère.

Cette enquête, a précisé le porte-parole, a été ouverte à la suite d'une information dans ce sens du secrétaire d'Etat français de l'Environnement, Mme Huguette Bouchardeau, au sujet de la dioxine de Seveso.

Un porte-parole du même ministère avait démenti jeudi matin encore avoir été contacté par Paris sur cette affaire.

##### c) Question aux autorités françaises

**AFP, Bonn, 17 h. 51**

Le ministre ouest-allemand de l'Intérieur, M. Friedrich Zimmermann, a prié les autorités françaises de lui adresser d'urgence un complément d'information.

Jeudi matin, un porte-parole de Bonn avait indiqué qu'il existait en RFA deux sociétés capables de stocker de tels déchets, sans préciser lesquelles, ni où elles se trouvaient.



La fédération ouest-allemande des comités de citoyens pour la défense de l'environnement (BBU) a exigé que le ministère de l'Intérieur "fasse toute la lumière sur le scandale du transport du poison de Seveso en RFA".

"Le ministre de l'Intérieur, a déclaré le BBU, a visiblement tenté de cacher à la population ouest-allemande la vérité sur ces fûts empoisonnés". M. Burkhard Hirsch, député libéral (FDP) a également demandé à M. Zimmermann "de faire connaître d'urgence tous les détails sur cette affaire".

Un porte-parole du ministère est-allemand des affaires étrangères a, pour sa part, démenti qu'un dépôt de déchets de dioxine provenant de Seveso se trouvait en RDA.

d) Une piste

**AFP, Bonn, 18 h. 16**

La société française Spélidec, qui a transporté d'Italie en France les déchets de Seveso, a adressé en septembre 1982 une lettre à une société allemande spécialisée dans le stockage de déchets chimiques pour s'informer des possibilités de dépôt de la dioxine en RFA, a-t-on appris jeudi auprès de l'avocat de la firme allemande concernée.

Le gérant de la société à responsabilité limitée Rueckstand Beseitigung GMBH, de Neckarsteinach (Hesse) ; M Juergen Weber, a reçu une demande de renseignements en ce sens du président de la Spélidec, M. Bernard Paringaux, a précisé M. Willibald Kimmel, avocat de M. Weber.

Le gérant a alors répondu par téléphone à M. Paringaux que le stockage de tels produits en RFA doit être soumis à autorisation des autorités régionales et fédérales, a ajouté M. Kimmel. M. Paringaux n'a pas repris contact avec la société allemande, a-t-il dit.

e) Démenti de la firme ouest-allemande concernée

**AFP, Bonn, 20 h. 20, 20 h. 23**

La société ouest-allemande susceptible de stocker, voire de retraiter ce genre de déchets, la Ruckstand Beseitigung GMBH de Neckarsteinach, en Bade-Wuertemberg, a opposé un démenti jeudi à toute information la mettant en cause dans cette affaire : "Nous n'avons pas entreposé les fûts de Seveso", a déclaré à l'AFP l'avocat du gérant de la firme, Me Willibald Kimmel.

Selon l'avocat, le PDG de la société française ayant assuré l'acheminement des fûts de Seveso jusqu'à Saint-Quentin, M. Bernard Paringaux, patron de la Spélidec, depuis inculpé et écroué à Saint-Quentin, avait adressé en septembre 1982 une lettre au directeur de la Rueckstand Beseltigung, M. Juergen Weber, pour s'informer des possibilités de la firme ouest-allemande de prendre en charge les produits toxiques.

M. Weber, a précisé l'avocat, a répondu par téléphone à M. Paringaux qu'une demande d'autorisation devait être déposée auprès des autorités régionales et fédérales compétentes pour l'environnement, le transporteur français n'a alors pas repris contact avec M. Weber, a précisé Me Kimmel.



f) Remous politiques et sociaux

AFP, Bonn, 20 h. 23

En RFA, sur le plan politique, l'affaire a eu dès jeudi des répercussions, les députés écologistes, à peine entrés au Bundestag, s'étant alarmés d'un possible stockage des déchets de Seveso en RFA. Un député du parti libéral, membre de la coalition gouvernementale, M. Burkhard Hirsch, a également demandé au ministre de l'Intérieur "de rendre publiques d'urgence toutes les informations sur cette affaire". Pour sa part, la fédération ouest-allemande des comités de citoyens pour la défense de l'Environnement (BBU), qui regroupe plusieurs millions de membres, a exigé que le ministère de l'Intérieur "fasse toute la lumière sur le scandale du transport du poison de Seveso en RFA. Le ministre de l'Intérieur, Friedrich Zimmermann, a visiblement tenté de cacher à la population ouest-allemande la vérité sur ces fûts empoisonnés", a déclaré le BBU.

g) Démentis multiples

AFP, Bonn, 22 h. 17, 22 h. 18, 23.h. 07

Aucun des 41 fûts contenant des déchets chimiques en provenance de Seveso n'est entré en RFA, a affirmé jeudi soir à la télévision ouest-allemande le porte-parole du ministère de l'Environnement du land de Hesse.

Le ministère ouest-allemand de l'Intérieur, compétent pour les questions d'environnement, avait demandé jeudi aux autorités régionales de ce land, ainsi qu'à celles du Bade-Wurtemberg, de mener une enquête approfondie sur l'éventuelle présence sur leur territoire de ces fûts contenant de la dioxine, substance fortement toxique.

C'est dans le land de Hesse, à Neckarsteinach, qu'opère la société ouest-allemande de stockage et de transport de déchets chimiques Rueckstand Beseitigung GMBH, susceptible d'avoir pu stocker ou transporter les déchets chimiques.

Toujours selon le porte-parole du ministère de l'Environnement de la Hesse, d'autres recherches entreprises dans la région de Kassel, où la firme possède des entrepôts à 700 m. sous terre, n'ont également donné aucun résultat.

L'administrateur de la société Rueckstand Beseitigung GMBH, M. Juergen Weber, a de nouveau indiqué de son côté, que sa firme ne s'était livrée à aucun transport de déchets en provenance de Seveso.

M. Weber a exclu en outre qu'un tel chargement ait pu être effectué sans que son origine ait été indiquée.

Un haut fonctionnaire du ministère de l'Environnement du Bade-Wurtemberg a déclaré jeudi soir à la télévision ouest-allemande que les recherches effectuées dans le land "permettent de penser qu'aucun fût contenant des déchets chimiques en provenance de Seveso ne s'y trouve".



"Ces déchets ne se trouvent ni au Bade-Wurtemberg ni en RFA, mais peut être dans un des pays voisins", a ajouté le haut fonctionnaire.

Celui-ci a plus précisément disculpé une firme de la région de Stuttgart, la Sonderadfall GMBH, vers laquelle s'étaient orientées à un moment les recherches des autorités du Bade-Wurtemberg.

Le porte-parole du ministère de l'Environnement de Hesse avait déjà affirmé jeudi soir à la télévision allemande qu'aucun fût n'était entré dans ce land.

La Hesse et le Bade-Wurtemberg sont considérés comme les deux laender de RFA susceptibles d'avoir pu stocker de tels déchets, en raison de l'équipement des firmes qui s'y trouvent.

#### h) Procédure judiciaire

**AFP, Bonn, 22 h. 18**

Par ailleurs, on a appris jeudi soir que le parquet fédéral avait été saisi de cette affaire.

### 2° La journée à Paris

#### a)

Après la fin de non-recevoir allemande, protestation de Mme Bouchardeau par voie diplomatique

**ACP, Paris, 19 h. 55**

L'énigme qui plane sur la destination finale des déchets de Seveso n'est toujours pas résolue. Il a été dit que les fameux fûts de dioxine se trouvaient en Allemagne mais, questionnée à ce sujet jeudi après-midi, Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, a déclaré "ne pas être en état d'affirmer que les déchets se trouvaient actuellement en RFA".

Une enquête réalisée par TFI en Allemagne et diffusée mercredi révélait qu'une société de ce pays, la Baadischeruckstandsbesetzung à Manheim avait proposé à la Spélidec la prise en charge de 150 tonnes de déchets. Interrogée, Mme Bouchardeau a bien fait état d'un projet de transaction entre la société de Bernard Paringaux actuellement inculpé et une société étrangère, sans toutefois préciser la nationalité de celle-ci.

Dans la journée de jeudi, cependant, le ministère de l'Intérieur de RFA chargé des problèmes de l'Environnement, démentait un quelconque stockage de déchets toxiques provenant de Seveso sur son sol.

Mme Bouchardeau a immédiatement protesté par voie diplomatique et une enquête était finalement ouverte en RFA pour savoir si un tel stockge avait eu lieu.



b) Question parlementaire au Premier ministre

**AFP, Paris, 13 h.**

Le sénateur Edouard Bonnefous (gauche démocratique) a déposé jeudi une question orale demandant au Premier ministre si les autorités françaises avaient "été informées" et avaient "autorisé le transfert" en France de résidus de dioxine provenant de Seveso en Italie.

M. Bonnefous demande également "quelles mesures le gouvernement envisage de prendre à l'avenir afin d'interdire le transfert et le stockage de matières dangereuses sur le territoire français".

c) Communiqué de Mme Bouchardeau : Les autorités françaises ont gardé le silence pour "respecter les prérogatives des gouvernements étrangers"

**AFP, Paris, 19 h. 46**

Les autorités françaises ont "retardé" les informations dont elles étaient en possession sur la destination finale des déchets de Seveso, entrés en France le 10 septembre, pour "respecter les prérogatives des gouvernements étrangers", a affirmé jeudi soir Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement.

Mme Bouchardeau indique, dans un communiqué, qu'elle a "appris avec un vif intérêt, qu'à la suite de (sa) demande, le ministre de l'Intérieur de la République Fédérale d'Allemagne ordonnait l'ouverture d'une enquête officielle concernant l'offre d'une société allemande à la société Spélidec". "Nous avons dû retarder, a-t-elle dit, les informations que nous possédions sur cette affaire pour respecter les prérogatives de gouvernement étranger".

"L'enquête judiciaire à l'égard de Spélidec se poursuit en France. S'il était nécessaire, cette affaire viendrait confirmer la nécessité de porter tous nos efforts sur les risques des déchets industriels, notamment dans le domaine de la chimie. Les actions entreprises par les mouvements de protection de la nature peuvent et doivent rencontrer les efforts des industriels responsables pour assurer la sécurité dans toute la chaîne de production", a ajouté Mme Bouchardeau.

**3° La journée à Saint-Quentin**

**AFP, Saint-Quentin, 18 h. 44**

Les 28 salariés de la "Naftank", une entreprise de chaudronnerie de Saint-Quentin (Aisne) ayant loué à la Spélidec 7 000m<sup>2</sup> d'entrepôts où ont transité en septembre les 41 fûts de déchets contenant de la dioxine en provenance de Seveso, se sont mis en grève jeudi, à l'appel de la CGT, pour obtenir "l'évacuation rapide" d'autres déchets encore stockés dans l'entrepôt.

Quelque 484 fûts contenant du pyralène (PCB), dont certains portent l'inscription "terre imprégnée de PCB" en provenance de Milan (Italie) sont encore stockés dans cet entrepôt qui servait d'atelier clandestin pour éliminer, selon les enquêteurs, le pyralène de condensateurs électriques français et étrangers.



C'est d'ailleurs pour cette raison que le gérant de la Spélidec (société provençale d'élimination de déchets chimiques), M. Bernard Paringaux, a été inculpé de "non-application des règlements relatifs aux installations classées", en plus de l'inculpation principale pour "non-déclaration concernant les caractéristiques et la destination d'une cargaison importée de l'étranger", en l'occurrence le convoi des 41 fûts de Seveso.

Les fûts de pyralène, ainsi qu'une dizaine de containers remplis de "vêtements imprégnés de PCB", selon les enquêteurs, seront expertisés et les produits toxiques seront ensuite "éliminés dans des conditions acceptables pour l'environnement", a indiqué dès mardi soir la préfecture de l'Aisne.

Par ailleurs, une pétition demandant à ce que "toute la lumière soit faite par les pouvoirs publics sur l'affaire des déchets de Seveso" et circulant à Saint-Quentin dans le voisinage de l'entrepôt de la Naftank, avait recueilli jeudi plus d'une centaine de signatures.

#### 4° Comme en octobre, démenti de la RDA

AFP, Berlin, 17 h. 31

Le gouvernement de l'Allemagne de l'Est confirme son démenti de l'automne dernier, selon lequel des déchets de dioxine provenant de Seveso n'ont pas été entreposés dans ce pays, a déclaré jeudi le porte-parole du ministère des Affaires Etrangères de la RDA à l'AFP, soulignant qu'il n'y a "rien à ajouter aujourd'hui à ce démenti".

De toute manière, a ajouté le porte-parole, le RDA n'est pas un "pays voisin" de la France, faisant allusion à de récentes déclarations du ministre français de l'Environnement, Mme Bouchardeau. Cette dernière avait déclaré que les déchets toxiques avaient transité en France mais se trouvaient actuellement dans un pays avoisinant.

Après la publication d'informations sur un transfert de déchets de dioxine de l'usine chimique italienne Icmesa, le ministère est-allemand avait démenti un tel transfert le 16 octobre 1982. Quinze jours plus tard, l'agence officielle d'informations ADN avait renouvelé ce démenti. L'agence avait précisé qu'une demande de dépôt avait effectivement été adressée à la RDA par "un partenaire commercial italien" mais quelle avait été rejetée en raison des dangers pour l'environnement.

Vendredi 1er avril 1983

D Y N A M I Q U E

Une vingtaine de quotidiens reprennent les informations en provenance de Bonn : le démenti allemand, la volte-face officielle et l'ouverture d'une enquête, les résultats négatifs de l'investigation.

D'autres organes de presse se distinguent soit parce qu'ils reprennent l'ensemble du dossier, soit parce qu'ils suivent de plus près tel point d'actualité ; soit encore parce qu'ils apportent des éléments spécifiques intéressants à considérer car souvent très caractéristiques d'une dynamique de crise :

- hypothèses en tout genre ;
- prise à partie d'un acteur, ou au contraire défense sur le mode outragé d'un citoyen au-dessus de tout soupçon ;
- fixation sur le thème : qui tire les ficelles dans l'ombre ?

La dernière question est de règle dans les crises. La fixation sur ce que cache le sommet de l'iceberg est déjà à l'oeuvre ici. Le Parisien se demande ce que dissimulent vraiment : l'arrestation de B. Paringaux, la valse hésitation de Bonn, le silence des pouvoirs publics français ; le journal précise : "(ceci) cautionne toutes les hypothèses - jusqu'aux plus farfelues - et irrite l'opinion : pourquoi ce secret ?" Libération également insiste sur tout ce que l'on cache. Le Quotidien de Paris cite (avec son accord ?) le commissaire de police de Saint-Quentin : "Vous savez, c'est Matignon qui supervise tout directement". C'est l'ingrédient de meilleur choix pour alimenter un processus de crise : Matignon..., Matignon... Chacun pourra broder. Le Courrier Picard examine diverses hypothèses. Une petite erreur de date - une surveillance mise en place autour du dépôt en "septembre" alors qu'il s'agit de décembre - brouille davantage encore les cartes et renforce la suspicion. Comment en effet surveiller un dépôt en septembre si on n'en connaît l'existence qu'en décembre ? La conclusion est à la portée de la main : Paringaux a été écroué pour qu'il ne fasse pas des révélations "gênantes". Le journal évoque aussi "des relents d'incidents diplomatiques" flottant autour de ces faits. On est donc en plein brouillard..., ce qui permet la conclusion : "Quelle que soit la réponse, il est certain que de gros intérêts sont en jeu dans cette affaire".

Point n'est besoin ensuite des attaques de Minute pour garantir un développement du problème en une "affaire", éventuellement en une crise. Des ingrédients de choix sont là.

Les agences de presse produisent plusieurs séries de dépêches permettant de suivre les activités sur tous les fronts : l'Allemagne qui renvoie la balle dans le camp français, la France qui adopte une position plus en retrait, Hoffmann-La Roche qui s'avance au contraire : "Il est exclu que les déchets soient en France".

Notons, dans une dépêche AFP (11 h. 52), l'utilisation de l'expression "déchets radioactifs" pour qualifier la marchandise égarée. Certes la correction est apportée par une autre dépêche (12 h. 17), mais l'expression est si chargée de sens qu'elle va se retrouver dans la presse, quel que soit le soin mis par l'AFP à apporter le correctif nécessaire. L'attraction, la fascination sont irrésistibles.



C'est bien là le signe qu'une crise est traversée par des forces souterraines puissantes, pouvant se révéler comme ici, par le biais d'un lapsus, car il s'agit d'autre chose que d'une simple "erreur".

Les dépêches aident en outre toute la presse en fournissant un premier "dossier" sur les décharges en France et le traitement des déchets ; et un second dossier : un rappel général sur toute l'affaire depuis l'origine. Autant de "munitions" qui permettront à l'événement-média de ne pas mourir.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (20)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (12)2. THEMES

- 1° Reprise du dossier dans son ensemble
- 2° L'actualité
  - a) La piste allemande : ouf !
  - b) Hoffmann-La Roche : fuite peu glorieuse
  - c) Développements à Saint-Quentin
  - d) Développements à Roumazières.
- 3° De nouvelles pistes ?
- 4° La crise comme phénomène à tiroir
- 5° Critiques d'acteurs
  - a) Les Douanes
  - b) Les services des Mines
  - c) Hoffmann-La Roche
- 6° Défense d'acteurs
  - a) Le carré autour de Monsieur Paringaux
- 7° Crise : des manoeuvres dans l'ombre ? La suspicion
  - a) Que cache... ?
  - b) Un jour...
  - c) Un commissaire de police : "Matignon supervise tout directement".
  - d) De gros intérêts...
- 8° Attaques absolues
  - a) Presse à scandale contre Madame Bouchardeau.

III - DEPECHEES d'AGENCES

- 1° La piste allemande
  - a) Démentis et inquiétude
  - b) Le gouvernement fédéral réagit aux informations reçues de Paris
  - c) Nouveau démenti de la société Kali und Salz.
- 2° Déclaration de Mme Bouchardeau
- 3° Déclaration d'Hoffmann-La Roche : "Il est exclu que les déchets se trouvent en France"
- 4° Données sur l'élimination des déchets spéciaux et toxiques en France
- 5° Reprise du dossier dans son ensemble.



## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Nord-Matin : Autour de la RFA. Le gouvernement a ordonné l'ouverture d'une enquête
2. Le Progrès : Aucun déchet n'est entré en RFA.
3. Les Echos : Enquête ouverte en RFA.
4. Le Matin : Maintenant, la piste allemande...
5. Le Provençal : Enquête ouverte en RFA.
6. La Dépêche du Midi : Enquête ouverte en Allemagne.
7. Ouest-France : Où sont les fûts baladeurs ?
8. Nice-Matin : Enquête ouverte en RFA.
9. Paris-Normandie : Ouverture d'une enquête en RFA, inquiétude en France. Où sont les déchets de Seveso ?
10. Presse-Océan : Toujours à la recherche des déchets de Seveso. L'enquête s'oriente vers la RFA.
11. Le Télégramme : Enquête en Allemagne.
12. Dernières Nouvelles d'Alsace : Déchets de Seveso ; en Rfa ?
13. Le Dauphiné : Déchets de Seveso.
14. L'Yonne Républicaine : Une enquête ouverte en RFA.
15. Nord-Eclair : Les fûts de dioxine sont-ils en Allemagne ?
16. L'Est Républicain : Après les révélations d'Huguette Bouchardeau. La RFA ouvre une enquête.
17. Var-Matin : Ouverture d'une enquête officielle en RFA.
18. La Montagne : Enquête sur les déchets de SEveso.
19. La Croix : Dioxine : la RFA enquête sans conviction.
20. La Voix du Nord : Le transporteur n'a pas révélé l'éliminateur final des déchets.

## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES

1. L'Humanité-Dimanche : Le salaire de la peur.
2. Le Figaro : Sur la piste allemande.
3. L'union : Malgré l'audition du directeur de Spélidec la piste des fûts s'arrête toujours à Saint-Quentin.
4. Sud-Ouest : Les déchets de Seveso : Roumazières ne les aurait jamais reçus, les Allemands de l'Ouest et de l'Est non plus.
5. Le Quotidien de Paris : Les déchets sont passés par ici...
6. Le Monde : Bonn ouvre une enquête à la demande de Paris.
7. L'Humanité : Peut-être une piste : les autorités de RFA ont décidé d'ouvrir une enquête.
8. Le Méridional : Vive émotion dans les milieux professionnels maritimes après l'inculpation de M. B. Paringaux.
9. Le Parisien : La dioxine est-elle en Allemagne ?
10. Libération : Un silence toxique.
11. Le Courrier Picard : Qui a caché la dioxine ? Une inculpation, une protestation diplomatique, mais pas l'ombre d'une vérité (une).
12. Minute : Bouchardeau s'est déjà mise au mensonge.



## 2. THEMES

### 1° Reprise du dossier dans son ensemble

#### L'Humanité-Dimanche

Mais où sont passées les fuites toxiques de Seveso ? En dehors de son côté exercice de langage, la question était sans réponse à l'heure où nous mettons sous presse. Quelques certitudes ont émergé ici et là depuis qu'a été révélé que, en septembre 1982, un camion contenant 41 fûts de terre infectée par la dioxine de Seveso était entré en France.

### 2° L'actualité

#### a) La piste allemande : ouf !

##### **Le Figaro :**

Ouf, ça y est ! Le ministère de l'Intérieur ouest-allemand, chargé des questions d'environnement, a décidé d'ouvrir une enquête sur la présence éventuelle en RFA des quarante et uns fûts chargés de déchets toxiques en provenance d'Italie. La balle est enfin dans le camp voisin, ce qui tombe mal pour lui, au moment de l'entrée des députés "verts" au Bundestag. Le BBU (les écologistes allemands) ont, d'ailleurs, immédiatement protesté.

#### b) Hoffmann-La Roche : fuite peu glorieuse

##### **Le Figaro**

Quant à la direction de Hoffmann-La Roche, dont le service juridique se prépare de pied ferme au procès qui va l'opposer aux habitants du village martyr de Seveso et qui aura lieu, rappelons-le, le 18 avril prochain, elle est trop heureuse, depuis hier midi, de faire dire que "tout le monde, chez elle, est en vacances jusqu'à mardi" et ne saurait, par conséquent, répondre aux questions : ce sont toujours cinq jours de gagnés.

#### c) Développements à Saint-Quentin

##### **L'Union**

Il est probable que M. B. Paringaux ne sera pas entendu par le magistrat instructeur avant mardi prochain ; d'autres personnes pourraient également être appelées à témoigner.

#### d) Développements à Roumazières

##### **Sud-Ouest**

Association locale : "Nous voulons surtout que cette affaire ne s'étouffe pas petit à petit".



### 3° De nouvelles pistes ?

#### **Le Quotidien de Paris**

De bonne source, on déclare que le chargement devait être expédié dans une décharge spécialisée dans le traitement des déchets à Schönberg, près de Lübeck (RFA), à la frontière des deux Allemagne. Or Schönberg se trouve à une dizaine de kilomètres de Lübeck, en territoire est-allemand.

Cette hypothèse est également celle que prend en compte Inter-Environnement, une association écologique belge. A la suite des propos d'Huguette Bouchardeau, annonçant que "les fûts se trouvaient dans un pays voisin", les écologistes belges ont mené leur enquête. Pour eux, comme pour le gouvernement belge, les déchets ne sont pas en Belgique. Mais ils ont probablement transité par la Belgique, de façon irrégulière, pour gagner l'Allemagne de l'Ouest. "Les autorités belges ont été alertées quand les fûts de dioxine ont quitté Saint-Quentin et les contrôles effectués à la frontière et au port d'Anvers n'ont donné aucun résultat", reconnaît un responsable d'Inter-Environnement. "Mais, poursuit-il, il est vraisemblable que le gouvernement d'Allemagne fédérale a donné l'autorisation de traiter les déchets toxiques (ce que le gouvernement allemand dément) ou encore qu'il ait permis le transit des déchets d'Allemagne fédérale vers l'Allemagne de l'Est, à Schönberg où se trouve une installation de traitement des déchets permettant à la RFA de se débarrasser, en contrepartie de devises, de ses propres déchets."

### 4° La crise comme phénomène à tiroirs

#### a) L'Allemagne : un pays de plus dans la mare

##### **Le Monde**

Après avoir empoisonné l'Italie, puis le gouvernement français, les déchets toxiques de Seveso vont-ils embarraser les autorités d'Allemagne fédérale ? C'est la question.

### 5° Critiques d'acteurs

#### a) Les Douanes

##### **L'Humanité**

L'inculpation du gérant de Spélidec souligne les carences des services des douanes qui ont laissé entrer sur le territoire un chargement de matières hautement toxiques, sans vérification et sans alerter sur le champ les autorités concernées.



b) Les services des Mines**L'Humanité-Dimanche**

Où va mener cette course incroyable, cette réédition du "salaire de la peur", après un camion et 41 fûts ? Le plus incroyable est qu'aucun service en France n'est apparemment capable de contrôler ce qui entre dans notre pays, ce qui y est jeté ? Ainsi, par exemple, le services des Mines et carrières contrôle scrupuleusement... les registres des décharges. Quant à ce qu'il y a dans les conteneurs jetés dans les décharges...

c) Hoffmann-La Roche**L'Humanité**

Soulignant le refus de livrer des informations [et rappelant les accidents passés : talc Morhange, Seveso] dont se montre coupable la société Hoffmann-La Roche, le sénateur communiste Charles Ledermann se demande s'il ne conviendrait pas que cette firme soit mise en cause.

**6° Défense d'acteurs**a) Le carré autour de M. Paringaux**Le Méridional**

M. Paringaux : membre de plusieurs associations à vocation maritime, vice-président du Propeller-Club, il jouit en la cité phocéenne d'une solide réputation d'hommes d'affaires.

M. Paringaux : écologiste industriel (incinération en mer sans effectuer d'importants rejets en mer).

M. Paringaux : a toujours travaillé en étroite collaboration avec les différents ministères de l'Équipement et de l'Environnement.

Une inculpation indigne : une inculpation qui apparaît aux yeux des Marseillais comme bizarre, voire indigne et qui ne manquera pas, dans les prochains jours de soulever bien des questions sur cette épineuse affaire.

**7° Crise : des manoeuvres dans l'ombre ? La suspicion...**a) Que cache...?**Le Parisien**

Que cache l'arrestation du patron de la Spélidec ? Est-ce vraiment pour le motif, relativement "bénin", de "non-déclaration des caractéristiques et de la destination d'une cargaison importée en France" qu'il a été écroué ?

Mais cette valse hésitation de Bonn surprend, de même que le silence des pouvoirs publics français cautionne toutes les hypothèses -jusqu'aux plus farfelues - et irrite de plus en plus l'opinion : pourquoi ce secret ?



b) Un jour...**Libération**

Si tout va bien, le feuilleton continuera demain, et les élus des deux pays pourront nous expliquer, un jour, pourquoi ils nous auront caché si longtemps ce qu'ils savaient ou auraient dû savoir.

c) Un commissaire de police : "Matignon supervise tout directement".**Le Quotidien de Paris**

Officiellement donc, aucune information n'a été transmise [par M. Paringaux lors de son audition]. "Je n'en sais pas plus que vous, confiait le commissaire de police de Saint-Quentin. Je ne suis pas dans le coup. J'apprends ce qui se passe en lisant les journaux." Et d'ajouter : "Vous savez, c'est Matignon qui supervise tout directement".

d) De gros intérêts...**Le Courrier Picard**

Le mutisme quasi-total des administrations concernées, quant à la destination des fûts de dioxine ayant transité en septembre à Saint-Quentin, rend d'autant plus intéressantes les précisions apportées par les professionnels du traitement et de l'élimination des déchets industriels.

Hier soir, TF 1 a confirmé le projet de transaction entre la Spélidec et la société allemande.

Le fait que le secrétariat d'Etat à l'Environnement ne dévoile pas le nom du pays avec lequel il est "en contact" ne facilite évidemment pas les choses.

On ignore toujours si le gouvernement français avait été informé du transit des déchets de dioxine par la France.

Si oui, comment peut-on expliquer que les services des mines et de douanes n'aient pas été mis au courant (ce que laisserait penser la surveillance mise en place en septembre, près de l'entrepôt saint-quentinnois avec le concours de gendarmerie) ? Comment expliquer aussi que le justice française ait écroué un homme (Paringaud) qui peut être amené à faire des révélations "gênantes" ? Si non, des relents d'incidents diplomatiques flottent autour de ces fûts.

Quelle que soit la réponse, il est certain que de gros intérêts sont en jeu dans cette affaire : la dioxine peut faire l'objet d'un retraitement ; l'organisation ou la société qui a accepté de la faire disparaître ne l'a pas fait pour rien.

**8° Attaques absolue : contre Mme Bouchardeau****Minute**

N'avait-elle pas dénoncé le parti communiste comme "sectaire, intolérant, replié sur lui-même" ? N'avait-elle pas exprimé sa défiance à l'égard de Mitterrand : "Je ne fais pas spécialement confiance à l'homme Mitterrand pour transformer le pays ?" N'avait-elle pas exprimé son dégoût des politicards classiques : "L'air figé et las du monsieur qui succombe sous les responsabilités, ils sont si nombreux à se croire irremplaçables et à refuser de décrocher

du pouvoir alors qu'il faudrait au contraire une très rapide rotation des tâches pour ne jamais se considérer comme appartenant à une sphère différente" ? N'avait-elle pas annoncé avec l'arrivée de la gauche "une ère de plus grande honnêteté et de justice" , On pouvait donc, en bonne logique, s'attendre à ce qu'elle ne jouât pas le jeu.

Or, que constate-t-on ? Moins d'une semaine après son entrée en fonction, Bouchardeau a adopté les pires tics des politicards les plus véreux : mensonges et dissimulation. Confrontée à la gravissime affaire de l'importation clandestine en France des déchets de dioxine de Seveso, révélée par notre confrère de Science et Vie, la nouvelle ministre a oublié toutes ses belles promesses.

Elle a commencé par mentir en affirmant que les déchets avaient quitté la France alors que rien ne l'établissait formellement. Puis, devant les protestations de ses anciens camarades anti-nucléaires du CNAN, elle est revenue sur ses déclarations en reconnaissant que la seule information dont elle disposait consistait en "une déclaration de la société Hoffmann-La Roche affirmant avoir procédé à l'élimination des déchets avec l'accord du gouvernement concerné".

Comme dissimulation, on ne fait guère mieux : en quoi consiste cette "élimination" ? Qui est le "gouvernement concerné" ? Autant de questions auxquelles Huguette, ministre, a refusé de répondre.



### III - DEPECHEs D'AGENCES

#### 1° La piste allemande

##### a) Démentis et inquiétudes

AFP, Bonn, 11 h. 52, 11 h. 54, 11 h. 55

Les allemands continuent à s'interroger vendredi sur l'endroit où ont pu être entreposés les déchets chimiques de Seveso, malgré les démentis des principaux responsables sur la présence en R.F.A. des fûts contenant la dioxine hautement toxique.

L'affaire, qui a éclaté jeudi après les affirmations du Secrétaire d'Etat français à l'Environnement, Mme Huguette Bouchardeau, sur la présence éventuelle de ces fûts dans un pays limitrophe de la France, fait grand bruit en Allemagne, après que les responsables eurent tout d'abord tenté de la minimiser.

Jeudi soir, radio et télévision y ont consacré une grande partie de leurs émissions. Dans son dernier numéro, l'hebdomadaire der Spiegel publie un article sur la firme chimique "Dynamit Nobel" de Rheinfelden (Bade-Würtemberg), où est également produit de la dioxine et qui avait été soupçonnée un moment d'avoir entreposé les fûts de Seveso.

Les spéculations vont sans doute continuer pendant toute la trêve pascalle en Allemagne, pays extrêmement sensible aux problèmes de l'environnement et, avec la Belgique, l'un des deux seuls états européens ayant des députés écologistes dans son parlement.

Les enquêtes finalement ordonnées par le Ministre de l'Intérieur ouest-allemand, M. Friedrich Zimmermann, dans les deux Länder susceptibles d'avoir stocké ces déchets, en fonction de leurs possibilités géographiques ou de l'équipement des firmes qui s'y trouvent, sont certes pratiquement closes, sans avoir, semble-t-il, donné de résultats positifs. Les responsables de l'environnement de Hesse et du Bade-Würtemberg ont ainsi fait savoir tour à tour jeudi soir que ces déchets ne se trouvaient vraisemblablement pas sur leur territoire et, qu'a fortiori, ils n'étaient pas en R.F.A. "Ils se trouvent sans doute dans un pays voisin" a même déclaré un haut-fonctionnaire du Ministère de l'Environnement de Hesse, renvoyant ainsi la balle dans le camp adverse. La firme soupçonnée en premier lieu, la société de stockage de déchets chimiques de Neckarsteinach (Hesse), la "Rückstand Beseitigung GMBH", a ainsi été lavée de tout soupçon. Son administrateur, M. Jürgen Weber, a réaffirmé jeudi soir que son entreprise ne s'était livrée à aucun chargement en provenance de Seveso et qu'il ne pouvait penser que la marchandise ait pu être transportée sous une fausse étiquette.



M. Weber a cependant reconnu que sa firme, également spécialisée dans les transports de déchets, avait fait en 1981 par télex un appel d'offre à M. Bernard Paringaud, directeur de Spepilec, l'entreprise française qui avait transporté les fûts de Seveso en France, mais qu'il n'avait jamais été question entre eux de transport de matières toxiques.

Des recherches effectuées dans une deuxième société, la "Sonderabfall GMBH", près de Stuttgart, n'ont pas non plus abouti.

Enfin, une enquête menée dans la région de Kassel (centre de la R.F.A., près de la frontière interallemande), où se trouvent d'anciennes mines de sel à près de 700 mètres de profondeur, a révélé qu'une troisième firme, la "Calium Salz AG", qui y possède des entrepôts, ne s'était pas non plus livrée au stockage des déchets.

La R.D.A. également soupçonnée d'avoir stocké ces déchets, a opposé un démenti catégorique.

Malgré cela, les Allemands de l'Ouest sont extrêmement inquiets et les associations de défenses de l'environnement ont déjà exigé "que toute la lumière soit faite sur cette affaire", dont a été également saisi le parquet fédéral.

b) Le gouvernement fédéral réagit aux informations de Paris

**AFP, Bonn, 0 h. 18**

Le gouvernement ouest-allemand a reçu vendredi soir des informations du gouvernement français qui permettent d'estimer que les déchets toxiques responsables de la catastrophe de Seveso ne se trouvent pas en R.F.A., a indiqué vendredi soir à Bonn un porte-parole du Ministère de l'Intérieur.

"Selon la communication du gouvernement français, rien n'indique que les déchets toxiques sont entreposés en R.F.A.", a déclaré le porte-parole. D'après lui, Paris a fait savoir à Bonn qu'une société française avait demandé le 30 novembre 1981 à une firme du pays de Bade (ouest de la R.F.A.) d'entreposer les déchets, travail que cette entreprise ouest-allemande n'aurait pu effectuer qu'avec des autorisations des autorités de R.F.A.

Le gouvernement ouest-allemand avait demandé ces informations à Paris, selon le porte-parole. Il a également indiqué que les recherches entreprises dans les régions de Hesse et du Bade-Wurtemberg n'ont rien donné de concret. Elles reprendront toutefois pour "éclaircir définitivement l'affaire", a-t-il ajouté.

c) Nouveau démenti de la société Kali und Salz

**AFP, Bonn, 0 h. 19**

De son côté, un porte-parole de la société Kali und Salz, de Kassel (est de la R.F.A.), a déclaré à l'AFP qu'"il était exclu que les déchets toxiques de Seveso aient pu être entreposés dans la mine de sel désaffectée de Herfa-Neurode, à la frontière est-allemande, dont elle est propriétaire".



Un document officiel français publié en 1982 par le Ministère de l'Environnement souligne qu'une solution d'élimination de tels déchets "n'existe pas sur le territoire français" et que "la seule possibilité en Europe est la mine de sel désaffectée de Herfa-Neurode".

## 2° Déclarations de Mme Bouchardeau

### **ACP, Monte-Carlo, 16 h. 29**

Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'environnement a déclaré, vendredi, sur les antennes de radio Monte-Carlo :

"Le seul document que nous ayons en main et qui pourrait faire avancer les choses, c'est l'offre de transaction d'une société allemande à la société Spedilec, cette société qui gère l'entrepôt de Saint Quentin. Cette offre de transaction disait simplement qu'une société allemande se proposait de s'occuper du retraitement de ces déchets à la suite de l'entreprise de Saint Quentin. Mais ce que je ne pouvais pas dire avant d'avoir l'autorisation du pays concerné, c'est que cette société était allemande. Il y a eu offre de transaction mais nous ne savons même pas s'il y a eu transaction réelle".

De plus, le secrétaire d'Etat a assuré : "Au moins deux personnes connaissent, à l'heure actuelle, la destination des fûts : M. Paringaud, P.D.G. inculpé de la société Spedilec et le directeur de la société suisse "Hoffman Laroche".

Mme Bouchardeau a conclu : "Les 41 fûts pourraient se trouver en France ou dans n'importe quel autre pays tant que nous ne les avons pas retrouvés".

### **A.P., Paris, 14h.52**

Huguette Bouchardeau s'est montrée très étonnée de l'attitude de la société suisse dans cette affaire et des procédés utilisés alors qu'il s'agit de retraitement dangereux. La société Hoffman-Laroche, a-t-elle ajouté, a organisé une chaîne de secrets pour parvenir à faire circuler la dioxine.

## 3° Déclarations d'Hoffmann-La Roche : "Il est exclu que les déchets se trouvent en France

### **AFP, Bâle; 18 h. 53, 18 h. 55**

Il est exclu que les 300 grammes de dioxine, un produit hautement toxique à l'origine d'une catastrophe écologique en 1976 à Seveso, en Italie, se trouvent en France, apprend-on vendredi de source bien informée à Bâle, siège de la société Hoffmann-La Roche, propriétaire des déchets. Un porte parole de la société suisse Givaudan, filiale de Hoffmann-La Roche et à qui appartenait l'usine de Seveso, a précisé que le groupe suisse Hoffmann-La Roche avait confié en septembre dernier à la filiale italienne du



groupe ouest allemand Mannesmann - Mannesmann Italiana, Division Écologique - l'évacuation des déchets, cette dernière société sous-traitant ensuite l'affaire avec M. Bernard Paringaud, directeur de la Spelidec, basée à Marseille.

L'accord entre Hoffmann-La Roche et Mannesmann Italiana s'est fait devant notaire à Milan et il a fait l'objet de l'approbation des autorités italiennes. Dans cet accord, Mannesmann Italiana a exigé et obtenu "qu'aucune information relative à la localisation du dépôt final ne soit divulguée de quelque manière que ce soit". De source sûre, on indique à Bâle que ce "dépôt final" est "titulaire d'autorisations officielles prévoyant une capacité maximum d'accueil de 150 tonnes". La zone de dépôt est extrêmement stable du point de vue sismique. Les fûts sont recouverts d'une couche d'argile de 3 à 5 mètres. Compte-tenu de toutes ces caractéristiques, "il est exclu que le dépôt se trouve en France" conclut Hoffmann-La Roche.

En ce qui concerne le transport, il s'est effectué dans les conditions suivantes, indique-t-on de source sûre : "Le matériel contaminé a été placé dans des fûts métalliques revêtus de résine époxyde. Chacun de ces fûts a été placé dans un deuxième fût de type identique mais de dimension plus grande. L'intervalle entre les parois des deux fûts a été rempli d'une couche inerte".

#### 4° Données sur l'élimination des déchets spéciaux et toxiques en France

AFP, Paris, 17 h. 29, 17 h. 30

Les 41 fûts de Seveso contenant, en mélange, quelque 300 grammes d'un produit très toxique, la dioxine, auraient du, si tout avait été conforme à la réglementation française, suivre ce que l'on appelle la "filrière des déchets spéciaux", et même, celle des "déchets très toxiques".

En France, les différentes étapes de la filière des déchets spéciaux sont particulièrement surveillées, tant en ce qui concerne les transports de ces déchets, leur entreposage, et leur éventuel traitement dans les usines spécialisées se trouvant, soit sur le lieu des décharges, soit en dehors. Pour recevoir ces déchets, il existe actuellement en France une quinzaine de décharges de déchets spéciaux, agréées par les autorités.

Malheureusement, et on le reconnaît au Secrétariat d'Etat à l'Environnement, ces 41 fûts, entrés en France le 10 septembre 1982, ont transité par un dépôt, situé à Saint-Quentin, non agréé et ouvert sans autorisation... ce qui a d'ailleurs valu à M. Bernard Paringaud, gérant marseillais de la société provençale Spelidec, locataire de l'entrepôt, d'être inculpé et écroué.



Un document officiel publié l'année dernière par le Ministère de l'Environnement souligne bien qu'une solution d'élimination de ces déchets très toxiques "n'existe pas sur le territoire français", et précise que "la seule possibilité en Europe est la mine de sel désaffectée de Herfa-Neurode, près de Heringen" (R.F.A.).

Normalement, "les déchets sont envoyés en Allemagne, soit par le producteur lui-même, soit par l'intermédiaire d'un centre de traitement qui le reconditionne avant expédition". Mais il faut d'abord obtenir l'accord de l'exploitant de la mine et une justification d'exportation de la part de la direction interdépartementale de l'industrie.

Quant à la dioxine, la détoxification du produit dangereux final n'est pas possible, car il constitue un déchet obligatoire, insoluble et toxique continu de la fabrication des désherbants organochlorés.

La quinzaine de décharges françaises de déchets spéciaux agréées font partie de ce que l'on appelle les établissements classés. Ces derniers sont au nombre de 450.000 environ, pour lesquels il n'existe que 489 postes de contrôleurs, toutes catégories. Il est vrai que, par exemple, une pompe à essence fait partie des établissements classés.

Il n'en reste pas moins vrai qu'au cours des années, les décharges urbaines (ordures ménagères) et les décharges industrielles s'étaient développées, parfois de façon anarchique. La loi du 19 juillet 1976 relative aux "installations classées pour la protection de l'environnement" et son décret d'application du 21 septembre 1977, ont permis aux autorités d'agir de façon conséquente, et c'est ainsi que le Ministère de l'Environnement avait procédé, en 1978, à un recensement des anciens dépôts de déchets industriels. Sur les 62 cas répertoriés alors comme méritant une action prioritaire, onze demeuraient encore non résolus au 1er février 1983, faisant l'objet d'une action administrative constante.

##### 5° Reprise du dossier dans son ensemble

AFP, Paris, 20 h. 02, 20 h. 27

La longue traque de la dioxine depuis le 10 septembre 1982.

Samedi 2 - Dimanche 3 avril 1984

D Y N A M I Q U E

A côté de la douzaine de quotidiens qui reprennent les dépêches de la veille - les péripéties allemandes en premier lieu -, un nombre semblable de journaux s'engage plus avant :

- en choisissant dans tout l'éventail des pistes possibles,
- en prenant Hoffmann-La Roche pour cible,
- en explorant les zones obscures, questions et suspicions étant prises comme guides dans la démarche,
- en avançant de nouvelles pistes,
- en proposant une réflexion fondamentale sur le trait propre à cette crise : le silence.

Une seule dépêche est transmise à l'AFP : de nouveaux démentis allemands.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (12)II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (14)2. THEMES

## 1° Suivi local

## 2° Grands choix des rédactions sur les pistes à suivre

- a) Une certitude : les déchets ne sont pas en France
- b) La position française confortée
- c) La position allemande mise en doute
- d) Une affaire européenne
- e) La position française affaiblie
- f) Une certitude : les déchets sont en France

## 3° Une cible : Hoffmann-La Roche

## 4° D'autres pistes

## 5° Questions et suspicions

## 6° Une réflexion de fond : "les poisons du silence"

III - DEPECHEES d'AGENCES

## 1° Nouvelles d'Allemagne : démentis supplémentaires



## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Var-Matin : Arrêt des recherches pour retrouver des déchets de Seveso en Allemagne.
2. Le Méridional : La "piste marseillaise" se perd entre Saint-Quentin et l'Allemagne (une)
3. Le Berry : La longue traque de la dioxine de Seveso (une).
4. Rhône-Alpes : Inquiétude en RFA sur la localisation ; enquêtes sans résultat.
5. La République du Centre : Où sont passés les 41 fûts ?
6. Presse-Océan : Toujours aucun indice sur la dioxine fantôme.
7. Nord-Eclair : La destination de la dioxine de Seveso reste secrète. M. Paringaux refuse de répondre au juge d'instruction.
8. La Voix du Nord : Les déchets toujours introuvables. RFA : les enquêtes n'ont rien donné.
9. La Nouvelle République : Des déchets "très spéciaux" qui auraient dû être très surveillés.
10. Le Matin : La dioxine de Seveso toujours introuvable.
11. L'Yonne Républicaine : Les déchets de Seveso. Les mêmes questions.
12. Le Figaro : Aucun déchet de Seveso ne serait entré en RFA. Hoffmann La Roche : les déchets ne sont pas en France.

## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES

1. La Voix du Nord : Les élus du département partagent l'émotion de la population.
2. Le Progrès : Les déchets de Seveso ne sont pas en France.
3. Ouest-France : Les fûts ne sont plus en France affirme le propriétaire.
4. L'Union : Les embarras de Mme Bouchardeau
5. Le Parisien : La piste s'arrête en France (Une). La piste allemande s'effondre.
6. Le Journal du Dimanche : Recherches arrêtées en Allemagne.
7. Le Républicain Lorrain : Selon Hoffmann-La Roche, les déchets ne se trouvent pas en France.
8. Nice-Matin : Selon Hoffmann-La Roche, propriétaire des déchets de Seveso, il est exclu que la dioxine se trouve en France.
9. Le Provençal : L'enquête se poursuit en RFA.
10. Le Quotidien de Paris : Les Allemands à la recherche des déchets industriels.
11. L'Humanité : La piste allemande.
12. Sud-Ouest : Les Européens se renvoient la balle.
13. Le Courrier Picard : L'Allemagne et après ?
14. Le Monde-Dimanche : Les poisons du silence.

## 2. THEMES

### 1° Suivi local

#### **La Voix du Nord**

La CGT a demandé un contrôle de l'état de santé des salariés de Naftank.

### 2° Grands choix des rédactions sur les pistes à suivre

#### a) Une certitude : les déchets de sont pas en France

##### **Le Progrès**

On ne connaîtra sans doute jamais la fin de la longue histoire des déchets de Seveso qui ont transité par la France, mais seulement transité.

La seule certitude, c'est que justement il est exclu que "le dépôt se trouve en France", selon les affirmations très catégoriques d'Hoffmann-La Roche.

#### b) La position française confortée

##### **Le Républicain Lorrain, Nice-Matin :**

Selon Hoffmann-La Roche, les déchets ne se trouvent pas en France.

##### **Le Provençal**

Seveso : l'enquête se poursuit en RFA.

#### c) La position allemande mise en doute

##### **Le Quotidien de Paris**

Les Allemands continuent à s'interroger sur l'endroit où ont pu être entreposés les déchets toxiques de Seveso, malgré les démentis des principaux responsables sur la présence en RFA des fûts contenant la dioxine.

Mais qui veut de ces maudits déchets de Seveso ? Personne bien sûr et aucun des gouvernements européens n'entend admettre la simple hypothèse de la présence incontrôlée de la dioxine sur son territoire. Celui de la République fédérale d'Allemagne a dû finalement la reconnaître comme vraisemblable à défaut d'être certaine : il s'en serait probablement passé...

##### **L'Humanité**

En dépit des démentis et des mises au point, le 41 fûts de dioxine sont, probablement, en RFA.

#### d) Une affaire européenne

##### **Sud-Ouest**

Les Européens se renvoient la balle. "Les 41 fûts pourraient se trouver en



France ou dans n'importe quel autre pays tant que nous ne les aurons pas retrouvés" : telle est la surprenante déclaration faite hier par Mme Huguette Bouchardeau, secrétaire d'Etat à l'Environnement, à Radio Monte-Carlo.

Et ces propos démontrent bien que la longue traque des déchets de Seveso n'a, pour l'heure, débouché sur aucune certitude.

**Le Courrier Picard :**

L'Allemagne et après ?

**Ouest-France :**

L'affaire de la dioxine de Seveso devient européenne. D'italienne à l'origine, elle est devenue française, puis allemande, mais la vérité se trouve en Suisse puisque la firme helvétique Hoffmann-La Roche, propriétaire des déchets, sait très certainement - tout comme Bernard Paringaux, gérant de la Spélidec - ce qu'ils sont devenus.

e) La position française affaiblie

**L'Union**

Les embarras de Mme Bouchardeau.

f) Une certitude : les déchets sont en France

**Le Parisien**

La piste allemande s'effondre. La piste s'arrête en France.

**3° Une cible : Hoffmann-La Roche**

**L'Humanité :**

A Bâle, le trust suisse Hoffmann-La Roche protège le secret de ce dangereux transport de dioxine en provenance de Seveso, en alternant rétention d'informations et indications contradictoires.

Qu'importe les enfants de Seveso au visage ravagé par une chloracné que les médecins n'arrivent pas à vaincre, les femmes enceintes qui ont dû avorter, les bébés malformés nés depuis la catastrophe de 1976, qu'importe les terres stérilisées pour des années... La société suisse Hoffmann-La Roche - qui prétendait peu après l'explosion de son usine que la dioxine était un produit anodin - continue à faire le blocus sur les informations qu'elle détient, quant à la situation des 41 fûts de déchets toxiques.

A Bâle, le docteur Renk, chargé du dossier pour la firme, prétend ne rien savoir à ce sujet. Il semble pourtant qu'il ait assuré, dans une lettre adressée au ministère de l'Environnement, que les déchets ont été enfouis sous 3 à 5 mètres d'argile, dans une cavité creusée à cet effet, et susceptible d'accueillir 23 fois plus de résidus souillés de dioxine.



Ces installations, affirme le docteur Renk dans cette lettre, sont situées dans une zone de stabilité sismique et sont titulaires des autorisations nécessaires. La société Hoffmann-La Roche tient-elle à garder ignorée des populations et des autorités cette décharge qu'elle pourra ainsi continuer à alimenter durant des années ?

[...]La plus grande sévérité s'impose à l'égard des industriels qui, à l'image d'Hoffmann-La Roche, méprisent les règlements et les mesures de sécurité.

#### 4° D'autres pistes

##### **Le Courrier Picard**

Le Quotidien de Paris confirme par ailleurs la thèse avancée mercredi dans ces colonnes, selon laquelle le camion aurait été refoulé à la frontière belge avant son dédouanage à Saint-Quentin. Les écologistes belges estiment en effet que les fûts ont probablement transité irrégulièrement par la Belgique (une autre tentative aurait réussi), pour gagner l'Allemagne de l'Ouest. Ces informations sont les seules éclaircies dans le brouillard qui entoure l'affaire.

#### 5° Questions et suspicions

##### **Le Journal du Dimanche**

Les questions sans réponse restent nombreuses. Ainsi, pourquoi la direction générale des douanes a-t-elle mis deux mois pour découvrir qu'un camion chargé de 41 fûts contenant de la dioxine en provenance de Seveso était entré en France par le poste frontière de Vintimille ? En effet, le 18 Octobre 1982, par télex, les services techniques du ministère de l'Environnement questionnent la rue de Rivoli, siège de la direction des Douanes. Le 19 octobre, celle-ci répond que "ses services ne trouvent pas trace du passage d'un camion chargé de 41 fûts".

Il faudra attendre deux mois pour que le ministère de l'Environnement soit enfin informé, les 8 et 9 décembre, grâce à un renseignement provenant d'un fonctionnaire de l'administration douanière, en poste à Rome. La direction des Douanes confirme alors au ministère de l'Environnement ce que l'agence de presse AFP avait déjà diffusé trois mois plus tôt.

Il faudra attendre encore cinq longs mois - la publication des révélations du mensuel Science et Vie - pour que les autorités françaises demandent l'ouverture d'une enquête judiciaire. Pour expliquer toutes ces lenteurs, y aurait-il eu, comme certaines informations le laissent penser, des transactions d'Etat à Etat entre les principaux pays concernés ?

Autre question : pourquoi, dès le 16 octobre dernier, la France n'a-t-elle pas démenti officiellement avoir en dépôt les 41 fûts de déchets, comme l'on fait à l'époque ses voisins belges, suisses ou allemands ?

Enfin pourquoi y a-t-il eu falsification des documents douaniers concernant le chargement de dioxine ? Le 10 septembre, ceux-ci portent la mention TCDD, abréviation employée pour désigner la dioxine lors du contrôle douanier de Vintimille. Le 17 septembre, les mêmes documents douaniers enregistrés à la douane de Valenciennes ne concernent plus que des déchets industriels.



Ce sont toutes ces questions qu'a posées le juge d'instruction Van Hasbrouck à Bernard Paringaux. Le seul témoin que les autorités françaises aient réussi, depuis l'entrée du camion en France, à se mettre sous la dent. Etonnante pauvreté du dossier quand on sait qu'il serait très facile, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, au juge d'instruction français d'entendre, voir d'inculper, les différents PDG de sociétés ou multinationales qui sont à l'origine de cette affaire !

Quant à Bernard Paringaux, le transporteur des fûts de dioxine et le propriétaire du dépôt de Saint-Quentin, il refuse obstinément de parler. Simple lampiste dans une affaire aux ramifications internationales, portant sur des millions de dollars, il paraît s'abriter derrière le silence officiel des véritables responsables de l'opération. Car il a, semble-t-il, conscience que personne, pas même les États concernés, ne trahira le secret.

#### 6° Une réflexion de fond : les poisons du silence

Le Monde  
(voir page suivante)



# Les poisons du silence

*Plus de sept ans après l'« accident »,  
les déchets toxiques de Seveso provoquent  
une dangereuse « partie de tennis verbal »  
entre une société suisse, une région italienne  
et, enfin, les gouvernements français et ouest-allemand.  
La balle est aujourd'hui dans le camp allemand.  
Mais les déchets restent introuvables.*

Fuites, rumeurs, démentis, longs silences : décidément, le nuage toxique de Seveso n'a pas fini de répandre ses effluves nauséabonds. Depuis le 10 juillet 1976, date de l'échappée de dioxine dans la banlieue milanaise, rien n'a été tout à fait normal dans cette affaire, comme si la pollution chimique avait égaré les esprits et suscité à son tour des rideaux de fumée politico-économico-administratifs.

Après l'« accident » de 1976, il a fallu attendre plus de quatre mois pour que l'on apprenne que l'usine italienne ICMESA, propriété de la firme suisse Givaudan, elle-même contrôlée par la société bâloise Hoffmann-La Roche, polluait en fait son environnement depuis vingt ans ! Plusieurs affaires de justice en témoignent. Bien qu'il ait fallu évacuer des centaines d'habitants et abattre quatre-vingt-trois mille animaux contaminés ou risquant de l'être, bien que l'on ait enregistré de nombreux cas d'affection cutanée dans la population — mais pas de mort, semble-t-il, — il aura fallu attendre six ans (octobre 1982) pour que les responsables de l'accident soient inculpés !

Il aura fallu enfin une enquête du mensuel *Science et Vie*, publiée dans la perspective du procès des inculpés de Seveso qui doit s'ouvrir à Monza le 18 avril, pour que les gouvernements européens se sentent obligés de répondre à la question que tout le monde se pose : où sont donc passés les déchets toxiques de Seveso ?

La vérité, dès lors, a bien du mal à sortir de son puits. Le 14 octobre 1982, le conseil régional de Lombardie annonçait que les fûts de dioxine avaient quitté l'Italie. Un parlementaire italien, M. Mario Campana, demanda alors à la Commission des Communautés européennes où se trouvaient les déchets. Réponse du commissaire européen, publiée au *Journal officiel des Communautés* du 28 février 1983 : « La Commission n'a aucune raison de penser que le transport et l'élimination des déchets contaminés par la dioxine de Seveso n'ont pas été effectués conformément aux dispositions de la directive [de 1978]. » Et la Commission suggère à l'honorable parlementaire de s'adresser aux autorités italiennes, « seules compétentes »...

Le 21 octobre 1982, la société Hoffmann-La Roche, interrogée par les autorités françaises, assure le ministère de l'environnement que les déchets ne sont « ni en Suisse, ni en Italie, ni en mer », mais dans une décharge autorisée. Or, souligne-t-on au secrétariat d'État à l'environnement, qui dit décharge autorisée dit autorisation de l'État, car il s'agit d'installations sous haute surveillance. Le gouvernement français n'ayant été saisi d'aucune demande, c'est que les déchets ne sont pas en France, C.Q.F.D. D'ailleurs, observe-t-on chez M<sup>me</sup> Bouchardeau, les fûts de dioxine sont entrés en France sous douane, c'est-à-dire pour être réexportés.

Le dédouanement et l'entreposage à Saint-Quentin (Aisne) ne peut être qu'un changement de procédure, dû à une difficulté de dernière minute.

Les Allemands utilisent le même argument de l'autorisation préalable. D'où le démenti, le 31 mars, du ministère fédéral de l'intérieur. Mais la France affirme aujourd'hui que, dès novembre 1981, une société allemande a proposé ses services au futur transporteur français, M. Bernard Paringaux, aujourd'hui écroué à la maison d'arrêt de Saint-Quentin. Et, depuis, toutes les demandes de mise en décharge ont été faites auprès d'entreprises des deux États allemands (R.F.A. et R.D.A.). L'enquête menée en France depuis l'arrestation de M. Paringaux en aurait apporté les preuves. Le gouvernement fédéral allemand lance donc à son tour l'enquête, notamment dans les Länder de Hesse et de Bade-Wurtemberg. Sait-on jamais ?

Cette série de cachotteries, de non-dits et de dénégations précipitées prouvent une chose : les déchets de Seveso brûlent les doigts. La société propriétaire de l'usine rejette l'obligation du secret sur le transporteur, qui la rejette sur le récupérateur, toujours chargé des basses besognes. Les gouvernements, croyant rassurer leurs populations, affirment que les déchets ne sont pas chez eux, du moins officiellement. Mais personne n'ose dire : « Ils sont là. » Or tant qu'on ne le dira pas, preuve à l'appui, personne ne croira personne. Ce jeu de cache-tampon est toujours ridicule. S'agissant d'un produit hautement toxique, plein d'inconnues scientifiques, le jeu devient dan-

géreux. Surtout pour des démocraties qui se veulent ouvertes, transparentes, et qui font à tout propos la leçon au reste du monde.

ROGER CANS.



III - DEPECHEs d'AGENCES1° Nouvelles d'Allemagne : démentis supplémentaires

AFP, Stuttgart, 21 avril, 19 h. 47

Le porte-parole du gouvernement régional de Bade-Würtemberg, M. Mathias Kleinert, annonce que les recherches n'ont rien donné.

Le Bureau régional pour la protection de la nature (Karlsruhe) déclare que toutes les feuilles de routes des entreprises de transport de la région ont été examinées ; que le dépôt de déchets spéciaux de Malsch (Région Rhin-Neckar) n'a pas reçu de déchets spéciaux depuis le premier trimestre 1982.

Lundi 4 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Ce lundi de Pâques est un jour de trêve sur le front des médias. On relève que le Courrier Picard désigne Hoffmann-La Roche comme responsable-clé, au-delà du "lampiste" qui tient pourtant la vedette. Les déclarations de la firme suisse sont mises en doute.

Les dépêches ouvrent une piste du côté d'Anvers, mais, une nouvelle fois, il s'agit semble-t-il d'une fausse piste : tout juste le temps d'une rumeur, d'un doute, d'un espoir, entre 10 h. 27 et 13 h. 56, l'heure du résultat négatif pouvant éventuellement donner lieu à des déclarations hâtives dans les journaux radio-télévisés de la mi-journée. Mme Bouchardeau, qui parle précisément à RMC, s'en garde. Elle préfère conclure sur le fond du problème : elle est contre le secret dans cette affaire.

II - JOURNAUX PLUS TYPES1. TITRES (1)2. THEMES

1° Au-delà du lampiste : Hoffmann-La Roche

III - DEPECHEs d'AGENCES

1° Une autre piste ?

- a) Un navire incinérateur allemand suspecté à Anvers
- b) Navire hors de cause

2° Les déclarations de Mme Bouchardeau à RMC



## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1. TITRES

1. Le Courrier Picard : La dioxine ne serait pas en RFA. C'est le retour à la case départ : Saint-Quentin.

### 2. THEMES

#### 1° Au-delà du lampiste : Hoffmann-La Roche

##### **Le Courrier Picard**

Il est permis d'émettre des doutes sur les déclarations de la puissante multinationale.

Le gérant de la Spélidec sera assisté du bâtonnier Louis Formeaux qui pourrait être amené à passer le relais à un autre avocat.

Il serait en effet surprenant qu'Hoffmann-La Roche ne mette par son imposant service juridique à la disposition de son "courtier" qui, pour le moment, fait figure de lampiste.

## III - DEPECHEs d'AGENCES

### 1° Une autre piste ?

#### a) Un navire incinérateur allemand suspecté à Anvers

##### **AFP, Anvers, 10 h. 26**

La police du port d'Anvers a ouvert lundi une enquête après l'arrivée d'un navire incinérateur de déchets chimiques, suspecté de transporter des fûts de dioxine provenant de Seveso, apprend-on de source portuaire.

De source policière, on se borne "pour l'intérêt de l'enquête et l'intérêt du bien public" à indiquer qu'une enquête a été ouverte sur ce navire, le "Matthias II" appartenant à la compagnie allemande "Montaan Transport" (MTG).

Le navire venant des Pays-Bas est arrivé jeudi après-midi dans le port d'Anvers, après avoir passé 14 jours en mer du nord où il aurait connu une avarie, a indiqué à l'AFP lundi un responsable de la compagnie MTG.

Selon un responsable, le navire est entré vide dans le port, qu'il doit quitter lundi ou mardi après avoir chargé des déchets chimiques, mais pas des fûts de dioxine. Anvers, précise-t-on auprès de la compagnie, est l'un des ports où sont chargés à bord de navires incinérateurs les déchets des grandes sociétés chimiques européennes ; un autre navire incinérateur, le Vulcanus, l'un des plus grand au monde avec 4 cheminées, est également à Anvers, à quelques encablures du Matthias II, précise-t-on de source portuaire.

#### b) Navire hors de cause

**AFP, Anvers, 13 h. 56**

La police du port d'Anvers, qui a inspecté lundi matin le navire incinérateur de déchets chimiques Matthias II, a constaté qu'il était vide, a-t-on appris de source policière.

La police du port d'Anvers, qui avait été alertée par la police du port de Rotterdam, a procédé à une première inspection sans résultats et a estimé que le livre de bord ne révèle rien de suspect. Elle procédera toutefois lundi après-midi à l'interrogatoire du capitaine, absent au moment de la fouille, ainsi qu'au prélèvement d'échantillons dans les containers et le four d'incinération du navire.

Le Matthias II, ajoute-t-on de source policière, ne reprendra pas la mer avant la fin de l'enquête.

#### 2° Les déclarations de Mme Bouchardeau à RMC

**ACP, Monte-Carlo, 17 h. 22**

Mme Bouchardeau a déclaré ne pas être au courant des dernières rumeurs selon lesquelles les déchets se trouveraient à bord d'un bateau dans le port d'Anvers.

Elle a répété que la seule pièce semblant ouvrir une piste plausible était une offre de transaction venant d'une société allemande : mais on ne sait s'il y a eu réellement transaction.

"Je ne sais pas si les fûts sont en Allemagne ou s'ils n'y sont pas", a indiqué Mme Bouchardeau qui a confirmé qu'une enquête avait été ouverte par le ministre de l'Intérieur de RFA, aussi chargé de l'Environnement.

Mme Bouchardeau a précisé qu'elle était contre le secret dans cette affaire : "Je veux que l'on sache très exactement comment ces opérations se mènent et qu'on les mène dans le plus strict respect de la réglementation, pour le respect de la sécurité des populations".



Mardi 5 avril 1983

D Y N A M I Q U E

Une douzaine de quotidiens reprennent les informations du week-end, en premier lieu la piste d'Anvers.

Selon les journaux, il y a "alerte à Anvers", nouvelle piste négative à Anvers, maintien du mystère.

Parmi les journaux plus typés, deux proposent à leurs lecteurs un dossier récapitulatif (Ouest-France, Le Matin). Les réflexions se fixent sur les thèmes suivants : l'affaire qui devient européenne ; les acteurs à retenir pour cible : Hoffmann-La Roche en premier lieu, mais aussi les Douanes, les services des Mines, la RFA. Le problème des dépôts industriels est posé, et, au travers de la grave marée noire survenue dans le Golfe persique, celui de l'environnement en général.

Il faut remarquer la reprise de l'expression "déchets radioactifs" qui en dit bien long sur les angoisses et problèmes de notre société ; s'il y a une affaire "énorme", elle ne peut être que ... radioactive.

On voit aussi se glisser des informations et des commentaires sur ce qui est perçu comme suspect : la lenteur des Douanes, le rapport "anondin" remis au parquet de Saint-Quentin le 12 février 1983 par le service des Mines, l'hésitation (?) du juge à utiliser la procédure de commission rogatoire internationale.

Les dépêches n'apportent rien de bien nouveau du côté de Saint-Quentin : il y a seulement report de l'audition de M. Paringaux au jeudi 7 avril, dans l'attente de son avocat marseillais. Toutefois, sa mise en liberté a été demandée par ses avocats. De RFA vient une information intéressante : Bonn exerce quelque pression sur les autorités helvétiques et Hoffmann-La Roche ; bien plus, le porte-parole du ministère de l'Intérieur le fait savoir. Par ailleurs, de nouveaux démentis sont apportés sur les pistes ouest et est-allemandes.

I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES (11)II - JOURNAUX PLUS TYPES1 TITRES (8)2. THEMES

- 1° Une affaire européenne
- 2° Des organisations prises pour cible
  - a) Hoffmann-La Roche (B. Paringaux, le juge)
  - b) Les Douanes
  - c) Le service des Mines
  - d) La RFA.
- 3° Politique industrielle, politique de l'environnement : secret, risques et fantasmes
- 4° Reprise de l'expression : les déchets deviennent "radio-actifs".

III - DEPECHEES d'AGENCES

- 1° Démarche de la RFA auprès des autorités helvétiques et d'Hoffmann-La Roche
- 2° La RFA et la piste est-allemand
  - a) Un pas en avant
  - b) Un pas en arrière
- 3° Saint-Quentin : l'attente.



## I - JOURNAUX REPRENANT LES DEPECHEES D'AGENCES

1. Le Journal Rhône-Alpes : Dioxine fantôme. Alerte au navire incinérateur suspect à Anvers.
2. Le Quotidien du Médecin : De l'Allemagne à Anvers...
3. L'Humanité : Alerte à Anvers.
4. Le Berry : Le navire incinérateur allemand semble hors de cause.
5. Le Progrès : Inspection sans résultat d'un navire incinérateur.
6. Le Midi Libre : Chou blanc à Anvers.
7. L'Union : Un navire incinérateur hors de cause. Arrêt des recherches en Allemagne.
8. La Voix du Nord : Toujours le mystère.
9. Libération : Les fûts de dioxine restent introuvables.
10. Le Quotidien : Les déchets ne sont pas en RFA.
11. L'Yonne Républicaine : Huguette Bouchardeau : "Je veux que l'on sache".

## II - JOURNAUX PLUS TYPES

### 1 TITRES

1. Ouest-France : On enquête tous azimuts.
2. Le Matin : L'Europe sur la piste des déchets de Seveso.
3. Le Quotidien : Echec de la piste belge.
4. Le Courrier Picard : Elle court, elle court la dioxine.
5. Le Parisien : Fausse alerte à la dioxine.
6. L'Humanité : L'introuvable dioxine.
7. L'Indépendant : Pollution, les alertes se succèdent.
8. L'Est Républicain : La Haute-Savoie suspectée d'abriter les déchets radioactifs de Seveso.

### 2 THEMES

#### 1° Une affaire européenne

##### **Ouest-France**

Point mort sur la dioxine de Seveso. Week-end pascal oblige, les enquêtes ont été ralenties et les déclarations ont été rares. Mais il serait bien extraordinaire si, dans la semaine qui vient, l'affaire ne connaissait pas de rebondissements. C'est que l'opinion publique commence à s'émeouvoir en France et en Allemagne fédérale où les écologistes se mobilisent. L'inquiétude gagne peu à peu d'autres pays européens : Grande-Bretagne, Belgique, Suisse. C'est que tout le monde ignore, sauf bien entendu le propriétaire et le convoyeur, où se trouvent stockés les déchets de ce produit hautement toxique à l'origine de la catastrophe écologique de Seveso en juillet 1976.

##### **Le Matin**

A peu près tous les pays ont maintenant ouvert une enquête sur cette affaire



qui prend de plus l'allure d'un scandale. En Italie, les autorités s'en tiennent pour l'instant au silence sur la destination des déchets chargés de dioxine de Seveso. En Allemagne de l'Ouest, le gouvernement estime qu'ils ne sont pas sur son territoire et, selon lui, les recherches entreprises n'ont rien donné de concret. La semaine dernière, l'Allemagne de l'Est avait une nouvelle fois démenti les avoir accueillis. En France, Huguette Bouchardeau, le nouveau secrétaire d'Etat à l'Environnement, a de bonnes raisons de les croire dans un pays voisin. Et c'est à l'Allemagne qu'elle pense. En Suisse, la société Hoffmann-La Roche, dont dépend l'usine italienne Icmesa de Seveso, là où eut lieu l'accident en 1976, sait seulement qu'ils ne sont ni en Suisse ni en Italie, et probablement pas, dit-elle, en France. En Angleterre, on s'inquiète. Et hier, c'est la Belgique qui a commencé à s'agiter : la police du port d'Anvers a ouvert une enquête après l'arrivée du navire incinérateur Mathias II, suspecté de transporter des déchets en provenance de Seveso. Selon les premiers résultats de l'enquête, les fûts sont vides.

Bref, c'est quasiment toute l'Europe aujourd'hui qui enquête sur les déchets de dioxine.

### **Le Quotidien**

Ils ne sont pas en Allemagne de l'Ouest. Pas non plus en Allemagne de l'Est. On nous a assuré qu'ils n'étaient pas en France, mais comment en avoir la certitude ? Ils ne sont plus en Italie ; ils se raient passés par la Hollande via la Belgique... Et voici qu'hier on les signalait de nouveau chez les Belges avant de s'apercevoir qu'il y avait erreur...

### **Le Courrier Picard**

De l'Italie à la France - et bientôt en Belgique ? - en pass-ant par l'Allemagne et la suisse, le trajet de la dioxine, s'il reste toujours aussi mal connu, semble se jouer des frontières.

### **Le Parisien**

La psychose de pollution déclenchée en France par le camion fantôme ayant transporté on ne sait où des fûts de dioxine en provenance de Seveso s' étend à d'autres pays.

## **2° Des organisations prises pour cible**

### **a) Hoffmann-La Roche (B. Paringaux, le juge)**

#### **L'Humanité**

Pour l'instant donc, toutes les hypothèses, mais aussi toutes les inquiétudes sont permises. Elles rendent plus intolérable le silence de B. Paringaux. Second couteau dans cette affaire du trust suisse Hoffmann-La Roche, gérant d'une fantomatique société, la Spélidec, il se refuse toujours au fond de sa cellule à livrer la destination finale du dangereux poison. "Témoign n° 1" dans cette affaire, il a sans doute de multiples raisons de tenir sa langue : crainte de représailles, souci de ne pas rompre la clause du secret incluse dans le contrat passé devant notaire à Milan, et de ne pas perdre les prestations considérables qui lui sont sans doute assorties.



Mais devant ce mutisme, pourquoi le juge d'instruction ne cherche-t-il pas à en savoir plus, auprès des instigateurs de "l'opération dioxine" ? Pourquoi ne lancé-t-il pas une commission rogatoire internationale qui l'autoriserait à interroger, voire à inculper les responsables d'Hoffmann-La Roche ?

Il vaut toujours mieux s'adresser au bon Dieu qu'à ses saints. Et Hoffmann-La Roche ne peut pas se réfugier derrière la responsabilité d'un quelconque sous-traitant. Ainsi, un jugement du 23 mars dernier à Versailles a condamné la société "La Quinoléine" (de la même famille qu'Hoffmann-La Roche...) qui refusait d'assumer la responsabilité de déchets industriels déposés en marge de la loi par un sous-traitant. Alors, quand verrons-nous les dirigeants de cette multinationale suisse au banc des accusés, devant un tribunal français ?

### **Le Courrier Picard**

Bernard Paringaux apparaît de plus en plus comme le lampiste de l'affaire (la justice n'a, pour le moment, que lui sous la dent).

C'est ce que rappelle Le Journal du Dimanche (...): "Étonnante pauvreté du dossier quand on sait qu'il serait très facile, dans le cadre d'une commission rogatoire internationale, au juge d'instruction français d'entendre, voire d'inculper, les différents PDG de sociétés ou multinationales qui sont à l'origine de cette affaire !"

A commencer par la société Hoffmann-La Roche. Car le magistrat instructeur ne pourra pas longtemps se contenter des déclarations de la multinationale suisse, qui se limitent à la nature du site ayant accueilli les 41 fûts contenant la dioxine de Seveso.

## **b) Les Douanes**

### **Le Courrier Picard**

Rien à déclarer ! L'hebdomadaire s'attarde également sur le silence de l'administration des Douanes qui "a mis deux mois pour découvrir qu'un camion chargé de 41 fûts contenant de la dioxine en provenance de Seveso était entré en France par le poste frontière de Vintimille... Il faudra attendre deux mois pour que le ministère de l'Environnement soit enfin informé, les 8 et 9 décembre, grâce à un renseignement provenant d'un fonctionnaire de l'administration douanière, en poste à Rome".

Quand un journaliste s'adresse aux services des Douanes de Saint-Quentin, il s'entend répondre qu'en vertu de l'article X du code des douanes, etc. On lui fournit quand même un numéro de téléphone de la direction régionale à Amiens... qui n'a rien à déclarer.

La situation des Douanes n'est pas des plus confortables dans cette affaire mais il y a gros à parier qu'elle va trouver un lampiste : non pas Paringaux mais le transitaire saint-quentinois (Gondrand Frères) qui a dédouané le camion.



c) Le service des Mines**Le Courrier Picard**

Le dossier transmis le 12 février au parquet de Saint-Quentin par le service des Mines paraissait anodin et l'on peut se demander s'il n'aurait pas été tout bonnement classé sans la publication de l'article de Science et Vie.

d) La RFA**L'Humanité**

Les timides recherches entreprises en RFA n'ont toujours rien donné [...].

4° Politique industrielle, politique de l'environnement : secret, risques et fantasmes**Le Matin**

Une histoire folle, qui est celle d'un secret scandaleux accepté par le groupe Hoffmann-La Roche, sur la destination des déchets. Une histoire aussi, qui fait rebondir, au-delà de Seveso, les mystères qui entourent les dépôts de résidus industriels. Un périple, enfin, qui fait renaître la vieille angoisse d'un environnement quotidien qui, d'un seul coup, peut devenir meurtrier pour l'homme.

"Quelque part en Europe". Voilà, apprentis détectives, à vos marques : le départ est donné pour la grande traque des déchets de Seveso. Voilà dix jours qu'on ne parle que d'eux, dix jours que, les uns après les autres, les pays européens lancent des enquêtes sur leur territoire, dix jours qu'en France, tous les riverains de déchèrges commencent à ressentir les effets d'une "maladie" étrange : estomac noué et une sorte d'angoisse qui les suit tout le long du jour. Où sont les déchets issus de la catastrophe écologique qui, sept ans après, dans la commune de Seveso, au nord de l'Italie, a laissé 48 hectares de terrains contaminés ?

Un peu comme pour le nucléaire, il y a, en effet, un fantasme sur la pollution chimique. Elle peut être dans l'aire que l'on respire, dans l'aliment que l'on mange, elle est partout, invisible et elle frappe.

Vieille peur de ce qu'on connaît et contre quoi on est impuissant. Et puis, Seveso, les émeutes qui ont accompagné l'évacuation de la population en 1976, la terreur des Italiens devant l'éventualité de mutations génétiques dues à la dioxine, sont encore présents dans les esprits. Quatre ans après Seveso, c'est aux Etats-Unis, avec l'affaire de Love Canal, que la panique s'était emparée des habitants. Ils vivaient auprès de 20 000 tonnes de déchets chimiques, dont 70 kg de dioxine, enterrés sur le site de Niagara Falls.

Après un rapport de l'agence pour la protection de l'environnement révélant des risques élevés pour les riverains de contracter des cancers ou de donner naissance à des enfants anormaux, ce fut l'affolement, à Love Canal : il fallut évacuer la population. Assez vite, le rapport fut jugé peu fiable, mais le mal était fait.

Il est là, l'autre danger de l'affaire des déchets de Seveso : par le secret, par le mystère, on risque de donner à ces résidus un pouvoir de destruction que,



sans doute, ils n'ont plus. Car, s'interrogent les populations, pourquoi en cache-t-on la destination s'ils sont désormais inoffensifs ?

#### **L'Indépendant**

En quinze jours, trois graves affaires de pollution sont venues rappeler combien notre société est vulnérable aux phénomènes engendrés par la manipulations de produits dangereux.

Aux Etats-Unis, un nuage de vapeurs toxiques a entraîné dimanche l'évacuation de 2 500 personnes tandis que l'Europe était toujours en alerte pour retrouver la trace de la dioxine de Seveso.

Dans le Golfe, d'énormes nappes de pétrole continuent à dériver entre deux eaux menaçant les Emirats d'une marée noire. Les réunions d'experts se succèdent mais aucune décision concrète n'a encore été prise.

#### **4° Reprise de l'expression : les déchets "radio-actifs"**

##### **L'Est Républicain**

Dans le titre : "La Haute-Saône suspectée d'abriter les déchets radio-actifs de Seveso".

Dans le texte : "Il a été établi que les fûts transportés ne contenaient aucun produit radio-actif mais le silence des autorités est complet".

### III - DEPECHEs D'AGENCES

#### 1° Démarches de la RFA auprès des autorités helvétiques et d'Hoffmann-La Roche

AFP, Bonn, 17 h. 02

Le gouvernement ouest-allemand a demandé aux autorités helvétiques et à la firme pharmaceutique Hoffmann-La Roche de Bâle (Suisse) d'enquêter sur la possibilité d'un stockage en R.F.A. de la dioxine de Seveso, a annoncé mardi un porte-parole du Ministère de l'Intérieur.

Aucun nouvel indice ne permettait toutefois mardi d'affirmer que les 41 fûts contenant le produit toxique soient en R.F.A. ou aient pu y transiter, a-t-il ajouté.

#### 2° La RFA et la piste est-allemande

##### a) Un pas en avant

AFP, Bonn, 17 h. 02

Bonn envisage également la possibilité de faire une demande d'informations à la R.D.A.

##### b) Un pas en arrière

AFP, Kiel (Nord RFA), 20 h. 08

Le gouvernement du Schleswig-Holstein, au nord-ouest de la R.F.A., a démenti mardi que la dioxine de Seveso ait pu être stockée dans le dépôt de Schönberg, en R.D.A., à la frontière du Land et de l'Allemagne de l'Est.

"Je peux assurer, d'après toutes les informations dont nous disposons, que les 41 fûts contenant la dioxine de Seveso n'ont été entreposés ni à Schönberg ni dans le Schleswig-Holstein", a déclaré à la presse le chef du département de l'environnement du Ministère de l'Agriculture.

Les écologistes ouest-allemands avaient avancé l'hypothèse, il y a plusieurs mois, que la dioxine ait pu être entreposée à Schönberg, en R.D.A., à quelques kilomètres de la ville ouest-allemande de Lübeck (Schleswig-Holstein).

Le gouvernement régional de Kiel n'a donné aucune autorisation de stockage ou de transit pour le produit toxique, a ajouté le porte-parole.

#### 3° Saint-Quentin : l'attente

AFP, Saint-Quentin

Les avocats de M. Paringaux ont l'intention de demander la mise en liberté de leur client.

L'audition véritable de M. Paringaux a été remise au jeudi 7 avril, dans l'attente de Me. Maurin, avocat marseillais de l'inculpé.

M. Paringaux n'a donc fourni aucune information.